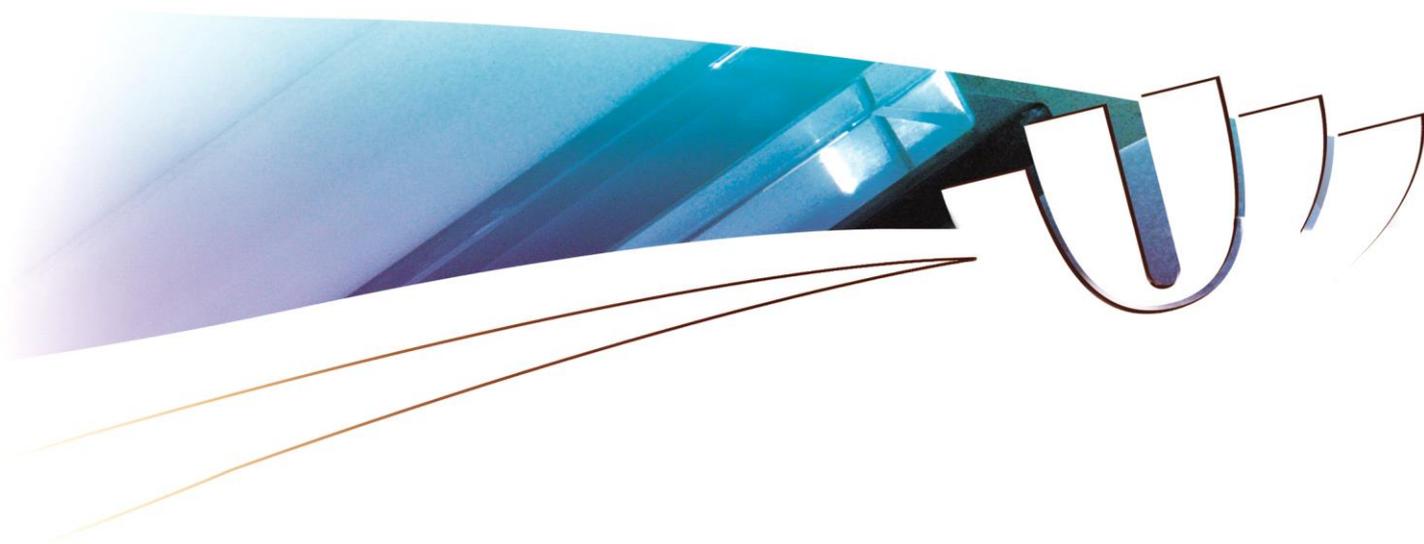




COMPTE FINANCIER 2023

PRESENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2024



RAPPORT DE GESTION 2024 DE L'ORDONNATEUR

Conseil d'administration du 8 mars 2024



Table des matières

RAPPEL BUDGETAIRE.....	2
DEFINITIONS	3
CHIFFRES CLES DE L'EXERCICE 2023	4
SOUTENABILITE	5
ELEMENTS D'ANALYSE.....	6
1. AUTORISATIONS BUDGETAIRES LIMITATIVES	7
1.1. Tableau des autorisations budgétaires	7
1.2. Tableau des crédits de paiement.....	10
1.3. Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine	11
2. EQUILIBRE FINANCIER	13
2.1 Tableau d'équilibre financier	13
2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers	14
3. ANALYSE DE LA SOUTENABILITE	15
3.1 Tableau de situation patrimoniale.....	15
3.1.1. <i>Evolution des recettes de fonctionnement</i>	15
3.1.2. <i>Evolution des dépenses de fonctionnement</i>	18
1.1.1. <i>Les recettes d'investissement</i>	22
3.1.3. <i>Les dépenses d'investissement</i>	23
3.2 Plan de Trésorerie.....	24
3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées.....	26
3.4 Tableau des opérations pluriannuelles	26
3.1 Tableau de synthèse budgétaire et comptable	27
EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES ET SACD.....	28
SAIC.....	28
Centre de formation des apprentis (CFA).....	29
Fondation	30
Réseau des établissements de l'ESR champardennais.....	31



RAPPEL BUDGETAIRE

Pour mémoire, le budget initial a été voté le 6 décembre 2022 et complété par deux budgets rectificatifs, votés le 19 septembre 2023 et le 12 décembre 2023.

Pour rappel, les enveloppes d'autorisation de dépenses fixées en crédits de paiement (CP) lors du second budget rectificatif (BR) 2023 s'établissaient comme suit :

- Masse salariale (MS) :	187 064 K€
- Fonctionnement :	38 661 K€
- Investissement :	27 741 K€

En parallèle, les objectifs de recettes se décomposaient de la manière suivante :

- Subvention pour charge de service public (SCSP) :	186 809 K€
- Recettes propres globalisées :	24 618 K€
- Recettes propres fléchées :	29 138 K€

Rappelons aussi que ce second BR 2023 prévoyait un résultat négatif de -686 K€ et un prélèvement du fonds de roulement de 12 888 K€.



DEFINITIONS

○ Le solde budgétaire

Différence entre les recettes encaissées et les dépenses payées toutes masses confondues (masse salariale, fonctionnement et investissement).

Ce solde relève de la comptabilité budgétaire et permet de mesurer l'écart entre la prévision et l'exécution. Il convient de ne pas le confondre avec le résultat comptable. Le taux d'exécution budgétaire correspond ainsi à la différence entre le budget voté et les dépenses payées et non les charges.

○ Résultat de l'exercice ou résultat net comptable

Différence entre produits et charges de fonctionnement, le résultat net comptable mesure l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'Université au cours de l'exercice.

Il tient compte à la fois :

- des charges et des produits qui ont donné lieu à des mouvements de trésorerie ;
- des opérations comptables : dotations aux comptes de provisions et d'amortissements, variation des stocks, ...

○ Capacité d'autofinancement (CAF)

Contrairement au résultat net comptable, la CAF ne retient que les opérations ayant fait l'objet d'une sortie ou d'une entrée directe de trésorerie (encaissements ou décaissements). Elle mesure ainsi la capacité de l'établissement à financer, sur ses ressources, générées par son activité, les investissements de l'exercice.

○ Fonds de roulement (FDR)

Calculé à partir du bilan, le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources stables (réserves, subventions d'investissement, dotations) et les dépenses d'immobilisations. Il permet de vérifier dans quelle mesure est respectée une des règles fondamentales de l'équilibre financier : les acquisitions durables doivent être financées par des ressources stables. Cependant, le FDR ne peut suffire à la définition de la richesse réellement disponible pour la poursuite de la politique d'investissement de l'université.

○ Besoin en fonds de roulement (BFR)

Il correspond à la partie des créances qui n'est pas couverte par des dettes. C'est donc, pour l'établissement, un besoin de financement de l'exploitation pour lequel il convient de trouver une ressource. Le BFR est la résultante d'éléments qui s'imposent à l'établissement (ex. : délai maximum de paiement aux fournisseurs fixé par la réglementation, paiement des cotisations fiscales et sociales à des dates précises, date de versement des subventions...) ou de décisions de gestion (ex. : délai de recouvrement des créances auprès des autres établissements, des entreprises...).



CHIFFRES CLES DE L'EXERCICE 2023

Les chiffres clés de l'exercice, présentés ci-dessous puis discutés dans les parties « Soutenabilité » et « Eléments d'analyse » infra, correspondent à des données comptables intégrant les écritures d'inventaire ne donnant pas lieu à encaissement et décaissement :

- charges à payer (CAP) de l'année (dépenses 2024 ou ultérieures à rattacher à 2023) et extournes des CAP des années antérieures,
- produits à recevoir (PAR) pour 2023 (recettes à titre en 2024 ou plus tard et à rattacher à 2023) et extournes des PAR des années antérieures,
- produits perçus d'avance (PCA) en 2023 à rattacher à des années ultérieures et extournes des PCA 2022 ou antérieures,
- opérations d'inventaire, dotations et reprises des amortissements et provisions....

Le résultat consolidé de l'exercice 2023 est de -2 844 K€, en-dessous des prévisions du BR2 2023 (-2 158 K€). Il reste cependant bien inférieur aux surcoûts non compensés relatifs à la hausse de l'énergie et aux mesures RH nationales dont le montant est de 3 657 K€.

Le fonds de roulement et la trésorerie sont en hausse respectivement à 24 868 K€ (+1 300K€) et 50 515 K€ (+10 178 K€) soit un équivalent de 40,95 jours et de 83,18 jours de fonctionnement, bien au-dessus des 15 et 30 jours fixés comme planchers.

La CAF s'élève à 3 719 K€ (contre 4 629 K€ en BR2) et l'on peut constater un prélèvement sur le fonds de roulement de 11 588 K€ alors que le BR2 le prévoyait à 12 888 K€.

Les dépenses « comptables » de masse salariale 2023 sont de 184 893 K€ (intégrant les écritures comptables de rattachement aux autres exercices et le retraitement des remboursements de frais de transport et de forfait mutuelle¹). En hausse de 5,75% (10 050 K€) par rapport à 2022, elles restent légèrement inférieures (-0,63% soit -1 172 K€) à la prévision du BR2 (186 064 K€ après retraitement comptable ci-dessus évoqué).

Les dépenses de fonctionnement (hors MS et dotations aux provisions et amortissements) sont de 33 747 K€, soit 14,41 % des dépenses. En hausse de 4 207 K€ par rapport à 2022, elles montrent une sous-consommation de 12,71% (-4 914 K€) vs BR2 (38 661 K€). En intégrant les écritures comptables liées aux dotations (16 687K€ pour le CF contre 15 843K€ pour le BR2), cette enveloppe de dépense passe à 50 434K€, soit une sous-consommation de -7,5% (-4 070K€).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 26 809 K€. Elles sont en hausse très significative de 11 335 K€ par rapport à 2022.

La SCSP (187 534 K€) est en progression de 3,34 %, soit +6 067 K€ vs 2022 et de 0,38%, soit +725 K€ vs BR2.

Les produits de fonctionnement s'établissent à 34 825 K€ (+16,36% soit +4 896 K€ vs 2022 et -18,15% soit -7 721 K€ vs BR2) et les recettes d'investissement à 11 503 K€ (-7,00% soit - 866 K€ vs 2022 et +12,50% soit +1 278 K€ vs BR2).

¹ les remboursements des frais de transport et du forfait mutuelle sont rattachés depuis quelques années, pour le bilan comptable, aux dépenses de fonctionnement et, budgétairement, en masse salariale

SOUTENABILITE

Le déficit 2023 est acceptable selon les règles actuelles d'évaluation de la soutenabilité des EPSCP car il reste contenu dans les surcoûts non compensés relatifs à la hausse de l'énergie et aux mesures RH nationales (notamment les hausses de points d'indice) avec des niveaux de fonds de roulement et de trésorerie bien au-dessus des seuils prudentiels.

Les critères de soutenabilité en vigueur sont exposés dans le tableau ci-dessous avec la vérification de validité d'après les chiffres de ce CF :

Critères de soutenabilité	Plancher	Plancher	Valeur CF 2023	Validité
Résultat	Surcoûts énergie+mesures nationales RH	-3 657 K€	-2 844 K€	✓
Fonds de roulement	Jours de fonctionnement décaissable	15 jours	40,95 jours	✓
Trésorerie	Jours de fonctionnement décaissable	20 à 30 jours	83,18 jours	✓

Calcul du plancher de résultat acceptable

La règle récente d'évaluation de soutenabilité du résultat est établie par la tutelle avec un plancher correspondant aux surcoûts non compensés constatés en matière d'énergie et de mesures nationales RH.

Le surcoût des dépenses d'énergie et de fluides doit être calculé, selon les directives de l'Etat, pour 2022 et 2023 au regard de la dernière année pré-crise, à savoir 2021.

Le plan de sobriété de l'établissement, appliqué avec succès, a permis des baisses significatives de consommation (en MWh) sur 2022 puis encore sur 2023 sur les 3 postes concernés (électricité, gaz et chauffage). Malgré ces baisses de consommation et le bouclier tarifaire 2023, les tarifs subis ont généré une hausse significative des dépenses.

C'est ainsi que l'on constate des surcoûts de 263 K€ pour 2022 et 2 548 K€ pour 2023, soit un cumul de 2 811 K€ sur les 2 ans.

Fin 2022, une dotation de 1 498 K€ a été octroyée par le MESRI. Il a ensuite été précisé que cette dotation était la première partie d'une couverture partielle pour les 2 années qui pourrait être suivie d'un complément en 2023. Ce complément possible a été budgété pour 1 000 K€ mais n'a finalement pas été obtenu.

Au final, le manque de couverture par le MESRI de nos surcoûts énergétiques pour 2022 et 2023 s'élève donc à 1 313 K€.

Le surcoût pour 2023 des mesures nationales RH 2022 et 2023 est détaillé ci-dessous.

Mesures RH obligatoires	Impact 23			Dotation MESRI 23	Reste à charge URCA 23	
	Etat	plafond 2	total		Ts plafonds	Plafond Etat
2022 : hausse point	5 409 770	238 275	5 648 045	4 730 973	917 072	678 797
2023 : hausse point	1 149 952	54 605	1 204 557	898 642	333 853	279 248
2023 : revalo B&C	27 938		27 938			
2023 : pouvoir achat	775 826	92 360	868 186		868 186	775 826
2023 : transport	8 000		8 000		8 000	8 000
GIPA	368 443	4 183	372 626		372 626	368 443
LPR : revalo doct 20-23	236 751		236 751	3 001	233 750	233 750
Total	7 976 680	389 423	8 366 103	5 632 616	2 733 487	2 344 064



Il apparait que le surcoût global pour l'URCA en 2023 se monte à 2 733 K€ dont 2 344 K€ sur le seul plafond Etat.

En retenant ce dernier chiffre, **le cumul des surcoûts non compensés pour l'énergie et les mesures RH s'élève à 3 657 K€**, bien au-delà du résultat présenté.

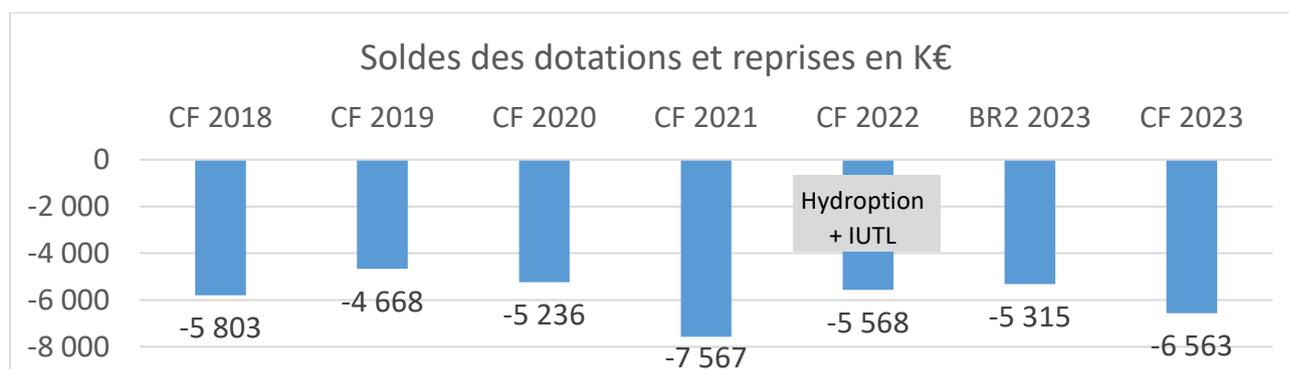
ELEMENTS D'ANALYSE

Après la vérification du respect des critères de soutenabilité, ce bilan mérite une analyse particulière au regard du BR2 puisqu'il apparait contrasté (résultat déficitaire en baisse, fonds de roulement en légère hausse et trésorerie en forte hausse).

La hausse de trésorerie vs BR2 (+10 178 K€) est portée par le solde budgétaire (+9 505 K€) qui ne retrace que des opérations « budgétaires » (encaissements et décaissements).

La hausse modérée du fonds de roulement (+1 300K€) et la baisse de la CAF (-910 K€) indiquent alors que les retraitements comptables de rattachement à d'autres exercices de recettes viennent peser en défaveur de ces agrégats en sortant des recettes de ce bilan pour les positionner uniquement en trésorerie.

La baisse du résultat (-2 158 K€) plus sensible que celle de la CAF s'explique mécaniquement par la mise à jour des opérations de dotations et reprises des amortissements et provisions dont le solde net, revu à la baisse (de -1 248 K€) augmente le poids sur le résultat.



Les charges de masse salariale et de fonctionnement ont été sous-exécutées respectivement de -1 172 K€ et -4 914 K€ (soit -6 086 K€ au total) par rapport au BR2, après retraitements comptables (dont CAP, dotations et reprises sur amortissements et provisions...).

La baisse du résultat est donc liée aux produits, notamment avec le rattachement des recettes titrées ou attendues aux exercices comptables concernés. En effet, lors de la clôture, un travail important a été opéré par notre administration et nos composantes, avec les commissaires aux comptes, pour fiabiliser le recettage de la formation professionnelle et son rattachement aux exercices concernés. Cela a notamment conduit à des « Reports à nouveau » servant à corriger des erreurs qui n'étaient pas ou moins systématiquement traitées les années antérieures. Ces écritures annulent des recettes titrées durant l'exercice au titre d'activités antérieures alors qu'elles n'avaient pas fait l'objet de PAR sur ces années. Ces recettes ne sont donc rattachées à aucun exercice et ne participe à aucun résultat même si elles « tombent » dans le fonds de roulement.

Pour 2023, ces corrections ont annulé 2 445 K€ de recettes titrées pour 2019 à 2022. Le travail fourni cette année doit être finalisé mais il a déjà largement assaini la situation comptable comme les procédures et l'exercice 2024 devrait moins pâtir de telles corrections.

Autre point notable, les ratios de masse salariale et d'autonomie financière sont correctement positionnés :

- taux d'autonomie financière (capacité à dégager des marges de manœuvre au-delà du financement par la SCSP) à 20,83% bien au-dessus du seuil de vigilance de 15%.
- taux de pression de masse salariale à 83,15%, légèrement au-dessus du seuil d'alerte de 83% mais fortement impacté par les surcoûts non compensés sur les mesures nationales RH. Sans ces surcoûts non compensés, ce taux serait établi à 82,10% alors qu'avec compensation totale (sur plafond 1), il serait de 82,28%.

Au final, ce bilan présente un déficit conjoncturel, lié au manque de compensation des surcoûts et aux opérations de corrections de recettes, avec une structure soutenable dont les indicateurs sont correctement positionnés.

Rappelons aussi que ce bilan respecte les engagements de l'établissement vis-à-vis de ses personnels BIATSS avec le financement des LDG pour 1 602 K€.

1. AUTORISATIONS BUDGETAIRES LIMITATIVES

1.1. Tableau des autorisations budgétaires

Tableau A : Evolution des autorisations d'engagement par enveloppe budgétaire

AE	Réalisé 2022	BR2 2023	Réalisé 2023	Variation réalisé 2023 /BR2 2023	
				montant	pourcentage
Personnel	177 223 724	187 064 484	186 959 360	- 105 124	-0,06%
Fonctionnement	27 247 925	38 369 398	32 338 625	- 6 030 773	-15,72%
Investissement	17 665 074	26 744 649	23 124 223	- 3 620 426	-13,54%
TOTAL	222 136 724	252 178 531	242 422 208	- 9 756 323	-4,02%

Enveloppe de personnel et tableau des autorisations d'emplois

En comptabilité budgétaire, l'enveloppe de dépenses de personnel s'établit à 186 959 K€ d'AE et 187 027 K€ de CP pour des taux de réalisation respectifs de 99,94 % et 99,98 % (vs 99,34 % et 99,27 % en 2022).

La masse salariale représente l'ensemble des dépenses relatives à la rémunération du personnel. Elle se compose de l'ensemble des rémunérations principales (salaires) et accessoires (primes et indemnités diverses), des heures complémentaires, des prestations sociales obligatoires et facultatives, ainsi que des cotisations sociales, impôts et taxes dus par l'employeur au titre de son personnel.

La principale dépense (186 550 K€) concerne la « Paye sans Ordonnancement Préalable » (PSOP) : il s'agit de la masse salariale payée directement par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP). Elle peut se subdiviser en deux, d'une part 184 405 K€ pour les rémunérations (compte comptable 64) et d'autre part 2 145 K€ pour les frais de transport, le forfait mutuelle (compte comptable 633) qui doivent être comptablement imputés en fonctionnement (cf. supra).

Les autres dépenses dites « hors PSOP » (427 K€) sont, par exemple, des versements au titre de prestations sociales facultatives ou de capitaux décès – accidents du travail – maladie professionnelle.

Tableau B : Comparaison entre la prévision budgétaire et son exécution (CP)

L'exécution 2023 (montants PSOP et HPSOP et sans tenir compte des retraitements comptables relatifs aux charges à payer et au compte 633) s'élève à 186 977K€ soit 99,95% d'exécution du BR2 2023 (187 064 K€).

Exercice 2023	BR2	Exécution	Ecart	Taux exéc.
Rémunérations	90 468 994	90 425 424	-43 570	99,95 %
Accessoires	13 511 953	13 476 183	-35 770	99,74 %
Heures Complémentaires	7 337 949	7 342 908	+4 959	100,07 %
Prestations	518 625	517 927	-698	99,87 %
Charges	74 806 128	74 788 017	-18 111	99,98 %
Total PSOP	186 643 649	186 550 459	-93 190	99,95 %
HPSOP	420 835	426 653	+5 818	101,38 %
Total PSOP + HPSOP	187 064 484	186 977 112	-87 372	99,95 %

- Rémunérations : sous-consommation de -44 K€ et taux d'exécution de 99,95 % dû au décalage de prise en charge en paie d'agents entrants en novembre et décembre 2023 et aux reports de recrutement sur 2024.
- Accessoires : sous-consommation de -36 K€ et taux d'exécution de 99,74 %
- Charges : sous-consommation de -18 K€ et taux d'exécution de 99,68 %. Cette sous-consommation est directement corrélée aux sous exécutions des postes Rémunérations et Accessoires.

Tableau C : Comparaison entre l'exécution 2023 et l'exécution 2022

	Exécution 2022	Exécution 2023	Variation	% variation
Rémunérations	86 593 411	90 425 424	3 832 013	+ 4,43 %
Accessoires	9 632 403	13 476 183	3 843 780	+ 39,90 %
Heures Complémentaires	7 481 434	7 342 908	-138 526	-1,81 %
Prestations	494 881	517 927	23 046	+ 4,66 %
Charges	71 859 720	74 788 017	2 928 297	+ 4,08 %
Total PSOP	176 904 185	186 550 459	9 646 274	+ 5,45 %
HPSOP	206 859	426 653	219 794	+ 106,25 %
Total PSOP + HPSOP	177 111 044	186 977 112	9 866 068	+ 5,57 %

L'exécuté décaissé 2023 passe de 177 111 K€ en 2022 à 186 977 K€ (+9 866 K€, +5,57 %) portée par les évolutions suivantes des masses PSOP, toutes prises en compte au BR2 :

- Rémunérations : progression de 3 832 K€ brut, soit 4,43 %, portée par les revalorisations successives du point d'indice de 3,5 % au 01/07/2022 et 1,5 % au 01/07/2023 (respectivement 3 004 K€ et 669 K€), la revalorisation des grilles C et B (mesure GUERINI) pour 15 K€, les hausses du SMIC (+69 K€).
- Accessoires : progression de 3 844 K€ brut, soit 39,90 %, due essentiellement à la prime pouvoir d'achat (mesure GUERINI ponctuelle 2023) pour 689 K€, la GIPA 2022 et 2023 pour 439 K€, la LPR pour 1 290 K€ (RIPEC et indemnitaire HU), la revalorisation de la PES (143 K€) ainsi qu'à l'effet sur 12 mois en 2023 (contre 4 mois en 2022) des LDG à hauteur de 839 K€.
- Heures complémentaires : diminution de 139 K€ brut, soit -1,81%.
- Prestations : hausse de 23 K€ soit 4,66 %
- Charges : hausse de 2 928 K€, soit + 4,08%, directement corrélée à la hausse des postes rémunérations et accessoires.



La consommation d'emplois en 2023 est de 2 418,0 ETPT contre 2 375,2 en 2022 soit une progression de 42,8 ETPT (+1,80%) répartie de la façon suivante :

Enseignants et Enseignants-chercheurs titulaires :	- 14,8 ETPT
BIATSS titulaires :	- 12,6 ETPT
Enseignants et Enseignants-chercheurs contractuels :	+ 6,9 ETPT
BIATSS contractuels :	+ 63,3 ETPT

Enveloppe de fonctionnement

L'enveloppe de fonctionnement s'établit à 32 338 K€ en AE et 30 691 K€ en CP, pour des taux de réalisation respectifs de 84,28% et 79,38% (vs 86,86% et 81,93% en 2022).

En valeur absolue, la sous-exécution s'élève à -6 031 K€ en AE et -7 971 K€ en CP alors qu'elle était respectivement de -4 123 K€ et -5 909 K€ en 2022.

- La Recherche connaît encore une sous-exécution notable de 994 K€ répartie sur les différents projets de recherche qui ne sont pas consommés ou engagés à 100%.

Cette sous-exécution est alimentée par une multitude de lignes dont on peut synthétiser la majorité par domaines fonctionnels comme suit :

○ Recherche en Science de la terre	115 K€
○ Recherche en Physique, Chimie et Sciences pour l'ingénieur	166 K€
○ Recherche en Mathématiques	123 K€
○ Recherche en Science de la vie, biotechnologie et santé	187 K€
○ Recherche en Sciences de l'Homme et de la Société	290 K€

On peut noter dans cette sous-exécution une partie des crédits récurrents (SCSP) non exploitée pour 117 K€.

Enfin, les enveloppes réservées pour les éventuels nouveaux projets n'ont pas été utilisées en totalité : 113 K€.

Usuellement, on note des sous-exécutions éparses pour 5 037 K€ sur :

○ Les composantes	1 389 K€
○ Les directions	3 554 K€
○ Les SACD	94 K€

Sont compris dans cette sous-exécution les PIA – France 2030 en formation pour 104 K€, qui ont fait l'objet d'un réajustement en BR2.

Enveloppe d'investissement

L'enveloppe d'investissement s'établit à 23 124 K€ en AE et 25 245 K€ en CP, pour des taux de réalisation respectifs de 86,46 % et 91,00 % (vs 70,27 % et 71,12 % en 2022).

La sous-exécution des dépenses d'investissement connaît une réelle diminution au regard de l'exercice précédent. Effectivement, elle s'élève en 2023 à -3 620 K€ en AE et -2 496 K€ en CP, contre respectivement -7 473 K€ et -8 317 en 2022.

Cette sous-exécution s'explique en majorité par les dépenses de la DPI, qui a sous-consommé son enveloppe de 1 310 K€. On peut tout de même noter que ce chiffre est en nette amélioration en comparaison à l'année 2022, qui affichait une sous-exécution de -6 146 K€. Différentes opérations non réalisées en 2023 ont été reprogrammées en 2024 :

- Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment T de l'IUT RCC 224 K€
- Plan de relance MDH 138 K€
- Annulation de l'opération IUT structure (fissure bâtiment U IUT RCC) 50 K€

De façon générale, un décalage d'opérations a été opéré pour près de 900 K€.

La DN, quant à elle, affiche une sous-exécution de -681 K€ en 2023 bien supérieure à celle de 2022. Cette sous-consommation s'explique notamment par :

- Réajustement du projet d'accompagnement audiovisuel et réseau de l'UFR Médecine pour les ECOS Santé 200 K€
- Surestimation du budget pour le premier équipement de l'extension du bâtiment 7 MDH 180 K€
- Mise en suspens du projet de référentiel numérique (solution AMUE) 91 K€
- Report de livraison du bâtiment STAPS sur 2024 90 K€
- Surestimation du budget pour le premier équipement de l'extension de l'ESi Reims 90 K€
- Surestimation du budget pour la mise en place d'une infrastructure réseau vers la Hall technique de l'ESI Reims 20 K€
- Surestimation du budget pour l'équipement audiovisuel des bulles de travail du campus Chalons 11 K€

Par ailleurs, la Recherche affiche une sous-exécution de -215 K€. Légèrement supérieure à celle de 2022, elle porte principalement sur le report du projet CPER MAT-GE pour 182 K€.

Enfin, la sous-exécution des composantes s'élève à 1 216 K€ dont notamment 531 K€ du fonctionnement général FC de l'IUT de Reims, 286 K€ d'enveloppes de prévisions pour nouveaux projets, 231 K€ du pacte compétence porté par l'ESI Reims, 41 K€ de la TA de l'ESI Reims et 30K€ du pacte compétence de l'UFR SEN.

De plus, certains PIA-France 2030 en formation n'ont pas pu lancer la totalité de leurs investissements. Il en résulte une sous-exécution de 56 K€, dont 54 K€ proviennent du projet DEMETERE.

1.2. Tableau des crédits de paiement

Tableau D : Evolution des crédits de paiement par enveloppe budgétaire

CP	Réalisé 2022	BR2 2023	Réalisé 2023	Variation réalisé 2023 /BR2 2023	
				montant	pourcentage
Personnel	177 111 044	187 064 484	187 026 790	-37 694	-0,02%
Fonctionnement	25 573 393	38 661 477	30 690 737	-7 970 740	-20,62%
Investissement	14 756 682	27 741 277	25 244 869	-2 496 408	-9,00%
TOTAL	217 441 119	253 467 238	242 962 396	-10 504 842	-4,32%

Le niveau de paiement est directement impacté par le niveau d'engagement de l'année.

En investissement, s'ajoutent des opérations pour lesquelles les sommes engagées n'ont pas été totalement payées en 2023. C'est notamment le cas des opérations suivantes :

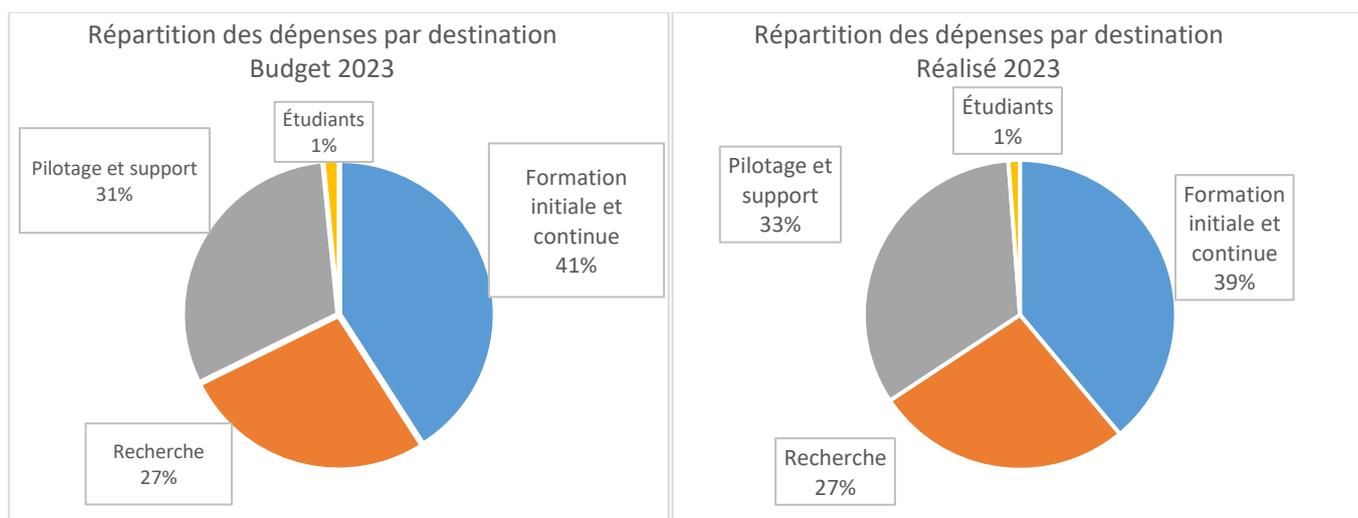
- Travaux de raccordement de la chaufferie de l'IUT 1 044 K€
- Pacte de compétence de l'ESI Reims 102 K€

L'exécution du budget de l'établissement en 2023 a conduit à consommer davantage d'AE que de CP. Par conséquent, le niveau de reste à payer est en hausse.

1.3. Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

Dépenses par mission

Graphique 1 : Répartition des dépenses par destination en budget et en réalisé (CP)



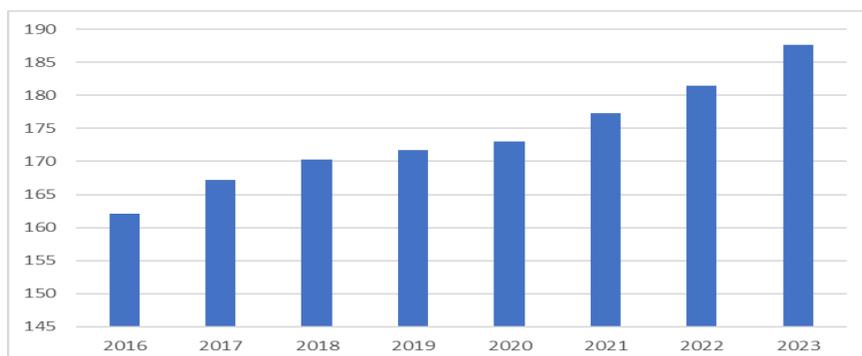
Recettes par fonds

Tableau E : Comparaison des recettes par fonds budgétées et réalisées

FONDS	BR2 2023			COFI 2023			Ecart
	RPG	RPF	Total	RPG	RPF	Total	
Subvention pour charges de service public	186 809 300	-	186 809 300	187 663 971	-	187 663 971	854 671
Droits d'inscription	3 729 934	-	3 729 934	3 727 475	-	3 727 475	- 2 459
Formation continue, diplômes propres et VAE	4 597 299	-	4 597 299	4 623 691	2 381	4 626 072	28 773
Taxe d'apprentissage	591 223	-	591 223	474 932	65 400	540 332	- 50 891
Contrats et prestations de recherche hors ANR	212 292	1 922 529	2 134 821	383 731	2 349 549	2 733 280	598 459
Valorisation	120 214	-	120 214	120 910	-	120 910	696
ANR investissements d'avenir	497 506	8 217 647	8 715 153	523 944	6 789 271	7 313 215	- 1 401 938
ANR hors investissements d'avenir	166 728	2 200 717	2 367 444	476 644	2 443 540	2 920 184	552 740
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	1 151 808	10 650 219	11 802 027	393 116	8 087 840	8 480 956	- 3 321 071
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	44 130	2 497 795	2 541 925	336 938	2 225 810	2 562 748	20 823
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	1 675 973	3 489 194	5 165 166	2 205 800	4 506 366	6 712 166	1 547 000
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	14 000	92 664	106 664	6 450	2 907	9 357	- 97 307
Autres recettes	11 817 149	67 116	11 884 265	12 154 351	728	12 155 079	270 814
TOTAL RECETTES	211 427 556	29 137 881	240 565 436	213 091 953	26 473 792	239 565 745	- 999 691

La subvention pour charge de service public (SCSP)

Graphique 2 : Evolution de la SCSP en M€



La dotation de l'établissement, nette de la mise en réserve, s'élève à 187 534 K€ à un niveau légèrement supérieur à celui retenu au BR2. (+724 K€) répartie comme suit :

- Une hausse de l'enveloppe dédiée à la masse salariale de 1 274 K€. Cette évolution porte principalement sur :
 - o 899 K€ de compensation des mesures indiciaires du rendez-vous salarial du 12 juin 2023 (budgété en BR2 à hauteur de 583K€, impact de + 316 K€)
 - o 480 K€ pour la 3ème année du BUT (non prévu au BR2)
 - o 252 K€ pour un complément de financement liée à la LPR 2023 (progression de carrière IGR, repyramidage ITRF ASI, TRF, ITRF et personnels de bibliothèque)
 - o 127 K€ pour le dispositif apprentissage 2023
 - o 72 K€ pour le centre de dons du corps (provision pour soutien)
- Une baisse de l'enveloppe dédiée au fonctionnement de 549 K€. Cette dernière s'explique d'un côté, par le fait que nous avons budgété en BR2 une compensation de la part du ministère pour les surcoûts énergétiques à hauteur de 1 M€ qui n'a pas été reçue et inversement, que nous avons perçu des enveloppes non prévues :
 - o 186 K€ renfort Vigipirate exceptionnel
 - o 94 K€ mesures sociales - chèques psychologues 2023
 - o 5 K€ exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers
 - o 50 K€ frais de déplacement et des indemnités de fonction et à l'acte des membres CNU et du CNAP
 - o 30K€ Renforcer la sûreté sur le pôle santé
 - o 18 K€ dispositif apprentissage 2023
 - o 14 K€ accompagnement des étudiants en situation de handicap
 - o 12 K€ Enquête insertion professionnelle des diplômés de l'université

Les ressources propres

Les ressources propres encaissées s'élèvent à 52 032 K€ (96,79% de la prévision contre 92% en 2022). Sur les ressources propres globalisées, le taux de facturation est de 103,82% (101% en 2022). Sur ressources propres fléchées, il est de 90,86% (84,65% en 2022).

S'agissant de données budgétaires, les écritures d'inventaire (produits à recevoir et produits constatés d'avance) ne sont pas prises en compte à ce stade. Par ailleurs, les encaissements 2023 peuvent correspondre à des factures émises lors des années antérieures et donc à des recettes prévues les années précédentes.

La sous-exécution s'élève à -1 854 K€ et recouvre une réalité contrastée. En effet, certaines activités ont généré moins de recettes que prévu. On peut en citer quelques-unes :

- 1 500 K€ pour le plan de relance (information non connue au moment du BR2)
- 660 K€ pour le projet Invest (encaissée début 2024)
- 578K€ pour les contrats France 2030 et PIA (Bio éco pour 382 K€, Demetere pour 121K€ et Campus Connectée pour 75 K€)
- 463 K€ pour les pactes compétences (avenant de prolongation)
- 310 K€ pour le bâtiment Open Science Lab

A l'inverse, certaines recettes sont plus importantes que prévu :

- 1 417 K€ pour la Recherche
- 166 K€ pour le PIA Hype 13, non budgété en BI-BR,
- 85 K€ d'encaissement en plus pour le projet MAIEUTIQUE

2. EQUILIBRE FINANCIER

2.1 Tableau d'équilibre financier

Tableau F : Tableau des équilibres budgétaires

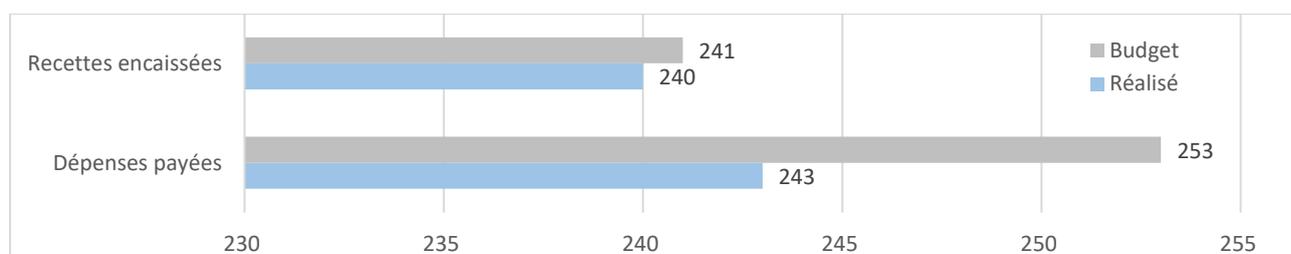
	Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)					
	Réalisé 2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	Réalisé 2023	réalisé 23	BR2 23	BR1 23	BI 2023	Réalisé 2022	
Solde budgétaire (déficit) *		25 379 804	23 596 898	12 901 802	3 396 653					11 569 702	Solde budgétaire (excédent) *
dont solde budgétaire budget principal		25 194 804	23 434 898	12 779 802	3 457 427					10 383 076	dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget du SAIC						30 669				69 665	dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire CFA		23 000	-	-	-	55 298				1 185 337	dont solde budgétaire CFA
dont solde budgétaire Fondation	132 244	162 000	162 000	122 000	57 512					-	dont solde budgétaire Fondation
dont solde budgétaire Réseaux des établissements						32 319				53 868	dont solde budgétaire Réseaux des établissements
Remboursements d'emprunts	16 285				3 585	2 180				4 470	Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	2 358 373	2 432 783	2 432 783	2 432 783	2 825 009	3 396 599	3 654 778	1 549 583	2 343 983	2 252 223	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	18 692	-	-	-	474 137	1 801 406				- 1 079 189	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+BI+CI+CI1)	2 355 965	27 812 587	26 029 681	15 334 585	6 699 383	5 200 184	3 654 778	1 549 583	2 343 983	12 747 207	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+BI2+CI2+CI2)
Abondement de la trésorerie	10 391 242	-	-	-	-	1 499 199	11 679 807	24 480 098	25 468 604	-	Variation Prélèvement de trésorerie
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	10 272 947			3 481 230	4 422 228			1 925 875	1 346 181		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	116 128					5 921 427	15 161 037	22 554 223	24 122 423		dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	12 747 207	27 812 587	26 029 681	15 334 585	6 699 383	6 699 383	15 334 585	26 029 681	27 812 587	12 747 207	TOTAL DES FINANCEMENTS



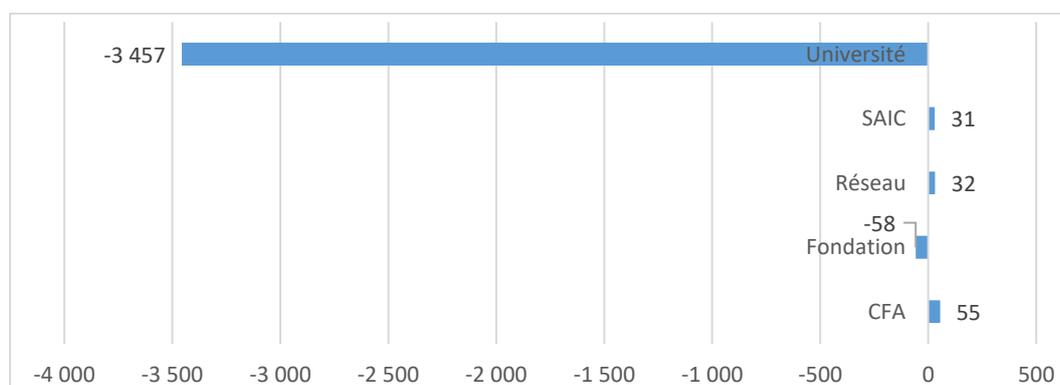
Il retrace à la fois les opérations budgétaires et non budgétaires impactant la trésorerie de l'établissement et fait apparaître une hausse de trésorerie fléchée pour 4 422 K€ et un prélèvement sur la trésorerie non fléchée de 5 921 K€ au titre de l'exercice 2023.

Le **solde budgétaire** de l'établissement s'élève à – 3 397 K€ pour une prévision en BR2 de – 12 902 K€. Toutes masses confondues, cet écart est lié à une sous exécution des dépenses plus importante que le moindre recouvrement des recettes. Cette évolution positive porte la hausse de la trésorerie par rapport au BR2.

Graphique 3 : Constitution du solde budgétaire de l'URCA en M€



Graphique 4 : détail du solde budgétaire par société en K€



2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers n'ont aucun impact budgétaire et, en comptabilité, elles n'ont pas d'effet sur le résultat ou le fonds de roulement. Elles conduisent à mouvementer des comptes de tiers (classe 4) et font augmenter ou diminuer la trésorerie.

Les encaissements s'élèvent à 5 198 K€ (+1 543 K€ vs BR2 à 3 655 K).

Les décaissements s'élèvent à 3 299 K€ (+866 K€ vs BR2 à 2 433 K€).

L'on constate ainsi un apport sur la trésorerie de 677 K€ par rapport au BR2.

3. ANALYSE DE LA SOUTENABILITE

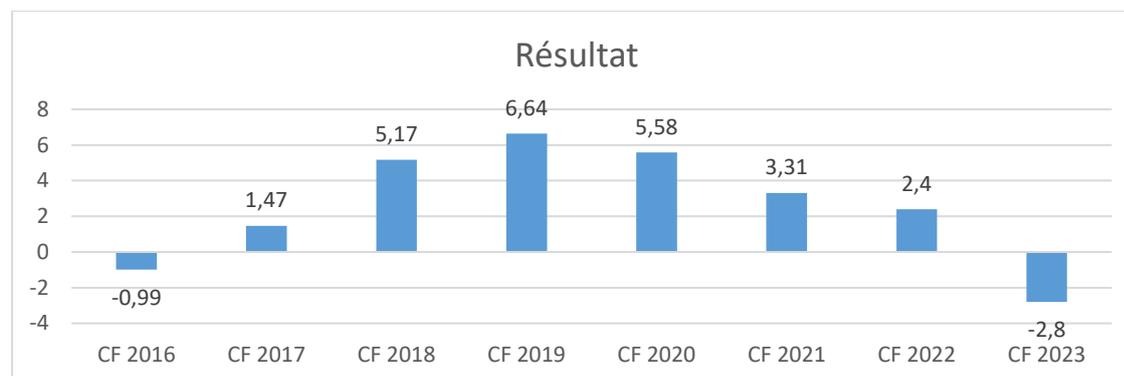
3.1 Tableau de situation patrimoniale

Tableau G : Compte de résultat réalisé

CHARGES	Réalisé 2022	BR2 23	Réalisé 23	PRODUITS	Réalisé 2022	BR2 23	Réalisé 23
Personnel	174 842 883	186 064 484	184 892 908	Subventions de l'Etat	184 266 387	186 826 384	190 767 871
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	51 015 305	51 572 528	52 045 934	Fiscalité affectée	1 536 681	1 710 209	2 039 942
Fonctionnement autre que les charges de personnel	45 568 401	54 504 309	49 260 604	Autres subventions	9 510 663	16 222 687	9 712 249
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	27 494 490,68	35 123 547,63	28 789 673
TOTAL DES CHARGES (1)	220 411 284	240 568 793	234 153 512	TOTAL DES PRODUITS (2)	222 808 222	239 882 828	231 309 735
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 396 938			Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		685 965	2 843 777
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	222 808 222	240 568 793	234 153 512	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	222 808 222	240 568 793	234 153 512

Ce tableau synthétise les charges et produits de l'exercice et prend donc en compte l'ensemble des écritures d'inventaires (produits à recevoir, produits constatés d'avance, charge à payer, dotations aux amortissements et aux provisions, reprises des subventions, ...). Les principaux éléments sont commentés ci-après.

Graphique 5 : Evolution du résultat patrimonial en M€



L'année 2023 produit un résultat déficitaire de -2 844 K€ en baisse de -2 158 K€ par rapport au BR2 liée notamment à :

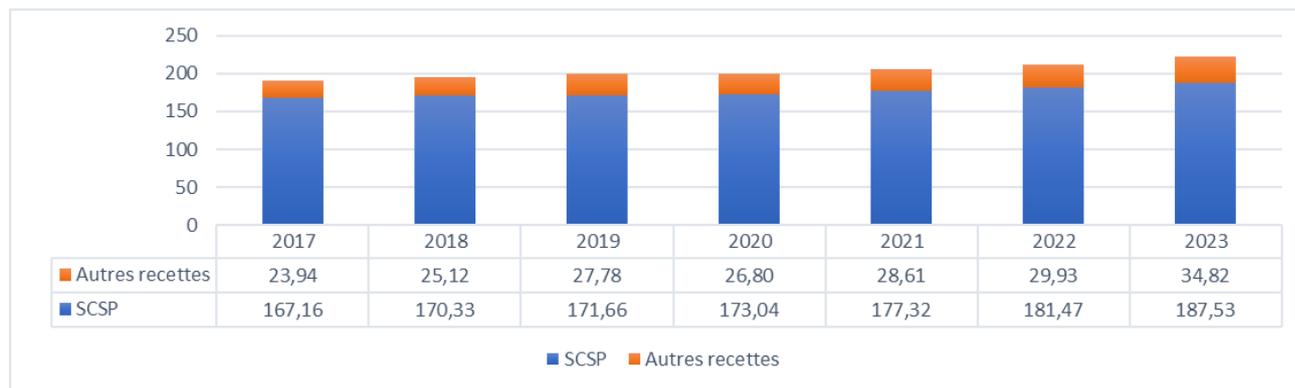
- l'impact de -1 248K€ sur le résultat de la mise à jour des opérations comptables sur les amortissements, dépréciations et provisions : baisse des reprises (impact de -1 577 K€) et moindre baisse des dotations (impact de +329 K€).
- la non compensation de surcoût énergétique attendue en BR2 pour 1 000 K€

Par ailleurs, les écritures de fin d'année comprennent des mouvements très nombreux et divers (produits à recevoir, produits constatés d'avance, charges à payer, charges constatées d'avance, provisions, dotations aux amortissements, reprise des financements).

3.1.1. Evolution des recettes de fonctionnement

En 2023, le montant total des produits de fonctionnement s'élève à 222 359 K€ réparti en 187 534 K€ de SCSP et 34 825 K€ d'autres recettes.

Graphique 6 : Répartition des produits encaissables en M€

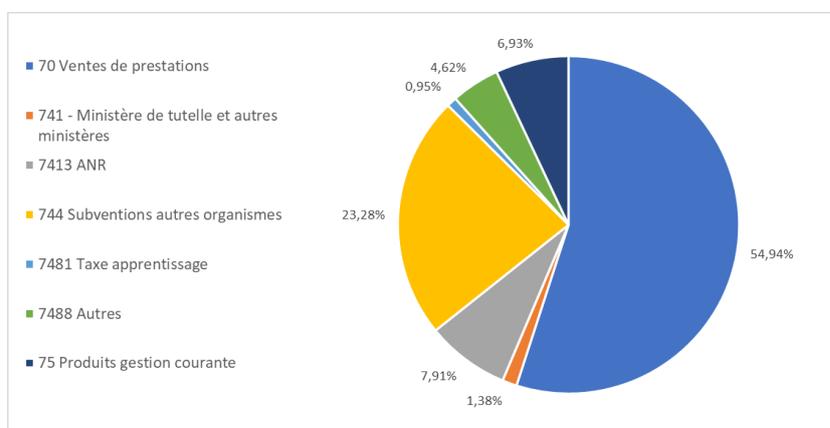


Le taux de réalisation des produits de fonctionnement par rapport au BR2 est de 96,95 %. Sur le périmètre des recettes propres (hors SCSP), ce taux de réalisation est de 81,85 %, en baisse par rapport à 2022. Ainsi, ce sont 7 721 K€ des produits prévus hors SCSP qui n'ont pas été enregistrés. A l'inverse, le montant de la SCSP perçue a été supérieur de 725 K€ à la prévision. Aussi, la sous-réalisation globale s'élève à - 6 696 K€.

En valeur absolue, les recettes de fonctionnement (hors SCSP) augmentent de 4 896 K€ par rapport à 2022.

Les principaux produits concernent les ventes de prestations pour 54,94%, les subventions des autres organismes pour 23,28% et des produits de gestion courante pour 6,93%, soit 85,15 % du total des autres recettes.

Graphique 7 : Répartition des produits encaissables



Les « ventes de prestations » constituent la première recette de l'établissement et représentent 54,94% du total des recettes pour 19 129 K€ réparties, hors activité du SAIC, comme suit :

- Les recettes de formation en apprentissage pour 8 884 K€ (46,44% du poste), en hausse de 3 583 K€ par rapport à 2022.
- Les droits de scolarité pour 3 501 K€ (18,30% du poste), avec une légère baisse de 17 K€ par rapport à 2022 ;
- Les recettes de formation continue pour 2 939 K€ (15,37% du poste), en baisse de 674 K€ par rapport à 2022 ;

- Les prestations de recherche et colloques pour 2 107 K€ (11,01% du poste), en hausse de 247 K€ par rapport à 2022 ;
- La mise à disposition de personnel pour 837 K€ (4,38% du poste), à un niveau proche de 2022 ;

Les subventions des autres organismes constituent la deuxième recette propre de l'établissement pour 8 105 K€, soit 23,28%. La ventilation des subventions par financeur varie chaque année en fonction des projets soutenus. Pour 2023, le détail est le suivant :

- Région pour 2 303 K€ (28,42% du poste), en augmentation de 137 K€ ;
- Communes et groupements de communes pour 1 495 K€ (18,44% du poste), en hausse de 241 K€ ;
- Union Européenne pour 1 187 K€ (14,65% du poste), en hausse de 62 K€ ;
- Autres entités publiques pour 2 742 K€ (38,49% du poste), en baisse de 333 K€.

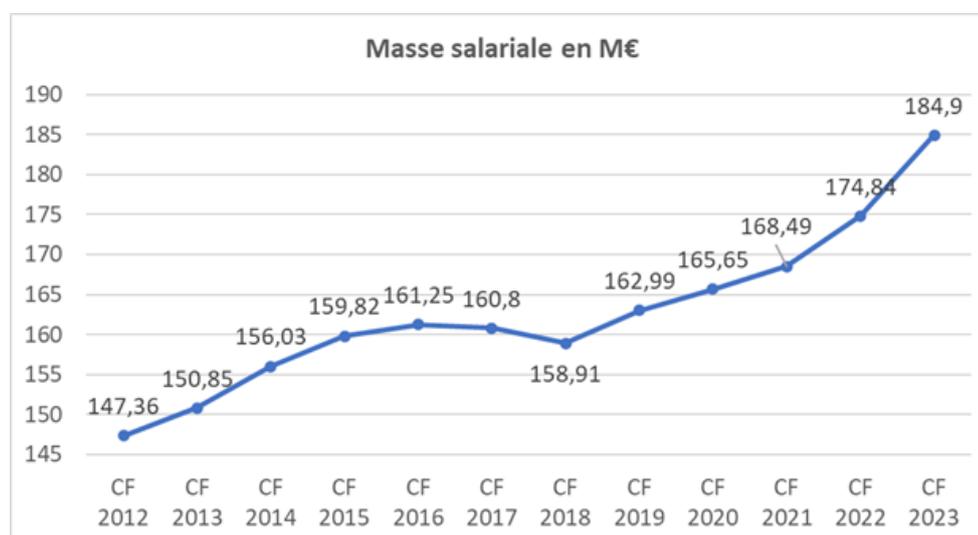
Les produits de gestion courante sont essentiellement composés de la CVEC pour 1 710 K€.

Evolution des dépenses de masse salariale (source DRH)

En 2023, la masse salariale globale de l'établissement après retraitement comptable (compte 633 à basculer en fonctionnement pour le bilan de l'exercice : - 2 145 K€ de frais liés au versement de transport, aux allocations logements et au forfait social sur participation de la protection sociale complémentaire) et avec la prise en compte des charges à payer, est de 184 892 K€. Cette masse salariale globale est composée de 184 405 K€ de masse salariale PSOP, de 427 K€ de masse hors PSOP, d'une hausse des charges à payer de 352 K€ et de diverses régularisations pour -291 K€. En 2022, la masse salariale globale de l'établissement était de 174 843 K€. Son évolution est donc de +10 049 K€.

La variation des charges à payer de 352 K€ est composée d'une augmentation de 424K€ des charges à payer sur les rémunérations (dont 342 K€ au niveau des heures complémentaires essentiellement lié au décalage de mise en paiement), d'une hausse de 28 K€ sur les congés non pris, d'une baisse de 36 K€ sur les droits d'indemnisation CET et d'une baisse de 64K€ sur les dépenses « hors PSOP ».

Graphique 8 : Evolution de la masse salariale en M€



L'exercice 2023 est marqué par un impact significatif des mesures RH nationales successives insuffisamment compensé par la dotation SCSP notifiée :

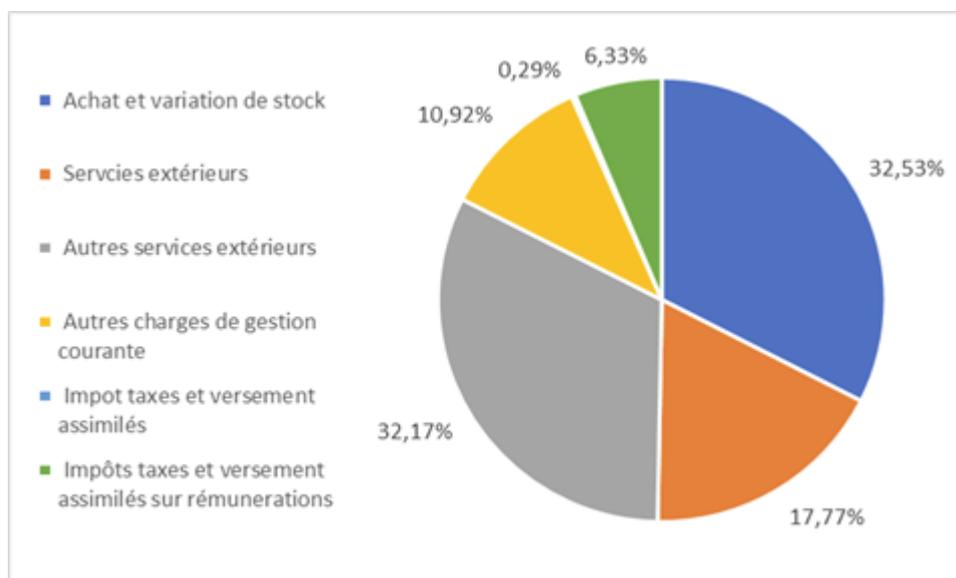
Mesures RH obligatoires	Impact 2023			Compensation MESRI 2023	Reste à charge URCA 2023	
	Plafond Etat	Plafond 2 à charge URCA	Tous plafonds		Plafond Etat	Tous plafonds
2022 : hausse point	5 409 770	238 275	5 648 045	4 730 973	678 797	917 072
2023 : hausse point	1 149 952	54 605	1 204 557	898 642	279 248	333 853
2023 : revalo B&C	27 938	0	27 938			
2023 : pouvoir achat	775 826	92 360	868 186		775 826	868 186
2023 : transport	8 000	0	8 000		8 000	8 000
GIPA	368 443	4 183	372 626		368 443	372 626
LPR : revalo doct 20-23	236 751		236 751	3 001	233 750	233 750
Total PSOP + HPSOP	7 976 680	389 423	8 366 103	5 632 616	2 344 064	2 733 487

Ces surcoûts imposés avaient été budgétés et ont donc été assumés sur cet exercice. Néanmoins, ils pèsent sur le résultat et le fonds de roulement.

3.1.2. Evolution des dépenses de fonctionnement

En 2023, le montant total des charges de fonctionnement (écritures d'inventaire comprises) s'élève à 33 747 K€. Ce qui représente une nette augmentation par rapport à l'exercice 2022 : +4 354 K€.

Graphique 9 : Répartition des charges décaissables

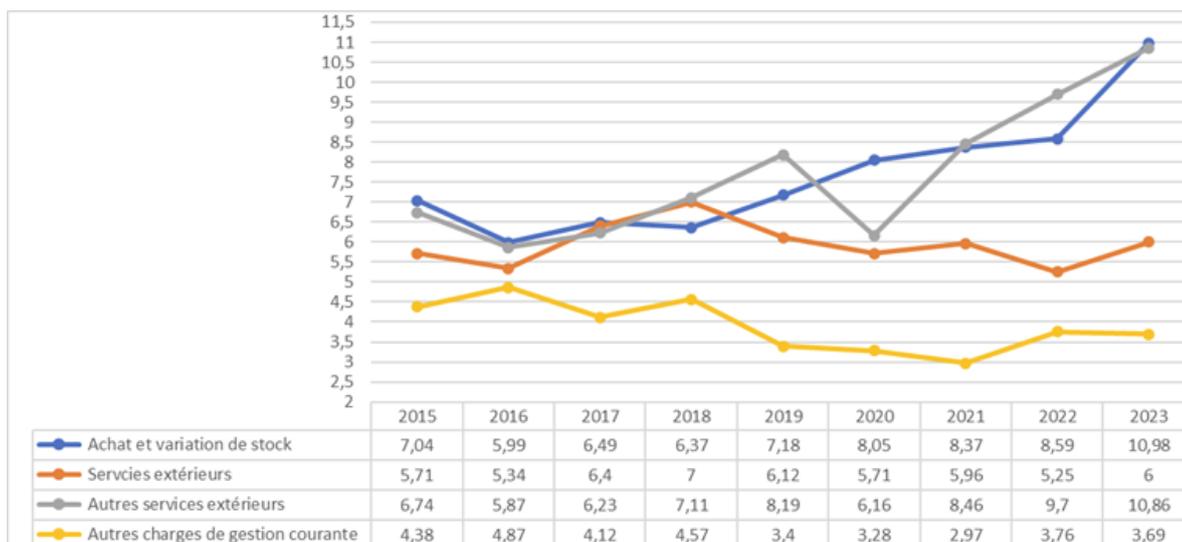


La répartition des dépenses 2023 reste stable en comparaison à 2022. On peut noter une augmentation du poste « Achat et variation de stock » qui représentait 31,37% des charges décaissables en 2022, et qui s'établit à 32,53% en 2023.



L'évolution des dépenses par grandes rubriques se présente comme suit :

Graphique 10 : Evolution des dépenses de fonctionnement par nature en M€

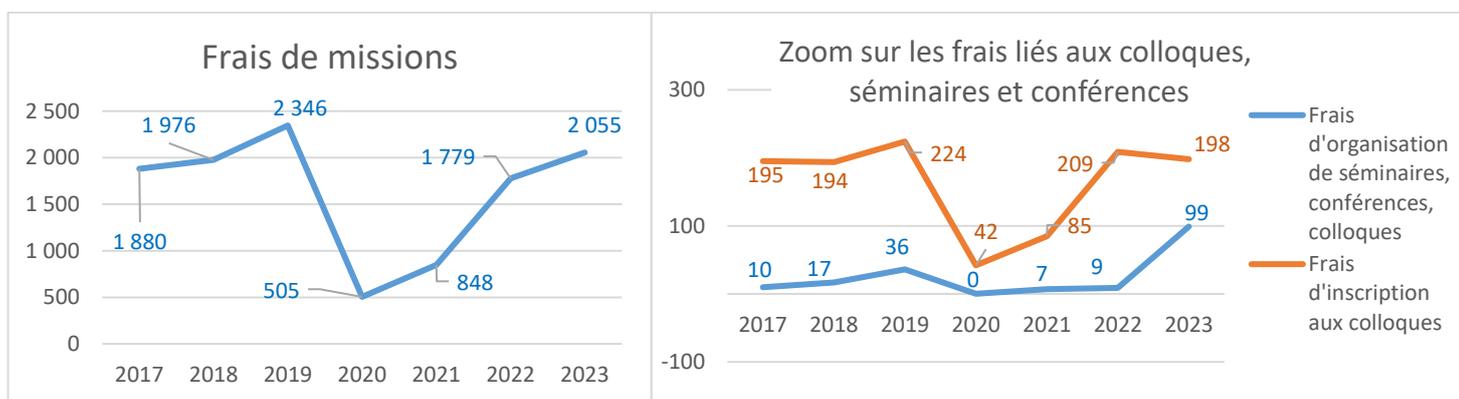


Le poste des achats enregistre une forte hausse de 2 388 K€ par rapport à 2022. Cette évolution s'explique en quasi-totalité par l'augmentation des fluides.

Concernant les services extérieurs, la hausse de 747 K€ s'explique par les dépenses en lien avec les entretiens et réparations sur maintenance, sur biens mobiliers et immobiliers, pour 396 K€. Elle s'explique également par l'augmentation de 181 K€ des charges locatives, répartie sur différentes directions et services : IGC pour 80 K€, DPI pour 22 K€, direction de la communication pour 21 K€ et SUAPS pour 19 K€. De même, les frais d'organisation de colloques, de séminaires et de conférences ont bondi de 90 K€ (passant de 9 K€ à 99K€).

Pour leur part, les autres services extérieurs continuent d'évoluer avec + 1 161 K€ pour s'établir à 10 856 K€. Alors que certains postes augmentent, tels que les prestations extérieures de nettoyage pour 324 K€, les prestations externes de gardiennage pour 163 K€, les frais de déplacement pour 276 K€ ou bien la formation continue du personnel de l'établissement pour 136K €, les honoraires pour 65 K€, les foires et expositions pour 19 K€, les voyages d'études, visites et sorties pédagogique pour 92 K€, les frais de réception pour 53 K€ et les prestations extérieures d'informatique pour 54 K€. D'autres diminuent, comme par exemple, les frais en lien avec les personnels mis à disposition pour 210 K€, les frais de publication pour 80 K€ ou bien les frais de recrutement du personnel pour 53 K€.

Graphiques 11 : Evolution des frais de missions et de colloques en K€



Enfin, les charges de gestion courante connaissent une baisse de 68 K€ malgré l'augmentation de 394 K€ du poste « Redevances, concessions, brevets, licences, marques, proc. » et celle du poste des « Autres charges diverses » pour un montant de 349 K€, qui comprend en majorité les charges de l'école de sages femmes – département maïeutique.

L'allègement des charges de gestion courante s'explique en partie par l'opération exceptionnelle de la cession de l'IUTL en 2022, qui représentait 952 K€. Qui plus est, sous l'effet de l'amélioration de la facturation, le poste « charges gestion - annulation TR exerc. Antérieur » diminue de 78 K€.

Tableau H : Détermination de la CAF

	Réalisé 2022	BR2 23	Réalisé 23
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	2 396 938	- 685 965	- 2 843 777
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 028 658	15 842 833	15 513 624
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 267 307	3 857 649	2 220 247
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	952 478		-
- produits de cession d'éléments d'actifs	1 505 100		-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	6 640 372	6 670 439	6 730 845
= CAF ou IAF*	7 965 296	4 628 780	3 718 755

La capacité d'autofinancement, qui représente le flux réel de trésorerie dégagé sur l'exercice, correspond à la capacité de l'établissement à générer de la trésorerie pour faire face à ses charges et à ses engagements.

Elle évolue sous l'influence du résultat (impact de -5 241 K€) et de la neutralisation des opérations non encaissables et non décaissables (+994 K€).

Les opérations de dotations aux amortissements et aux provisions et la VNC (valeur nette comptable de l'IUTL inscrite pour 952 K€ en 2022 lors de la vente) diminuent de 1 467 K€ par rapport à 2022.

Dans le même temps la reprise des subventions diminue également de 2 462 K€ (dont produit de cession de l'IUTL comptabilisé en 2022 pour 1 505 K€). L'impact positif sur la CAF est donc de 994 K€.

La CAF s'établit, pour finir, à 3 719 K€ alors que la prévision du BR2 était de 4 629 K€.

Graphique 12 : Evolution de la CAF en M€

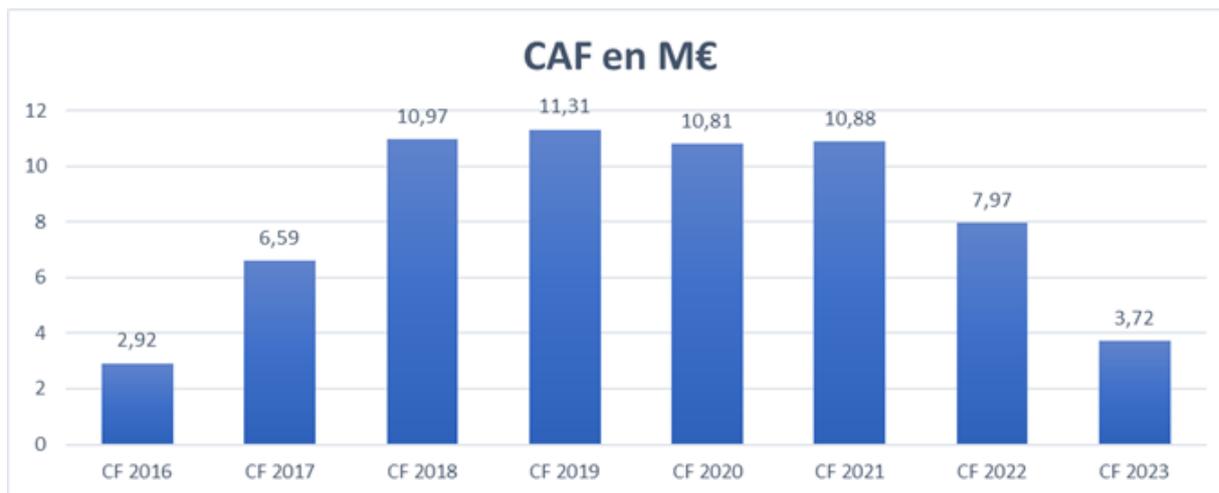
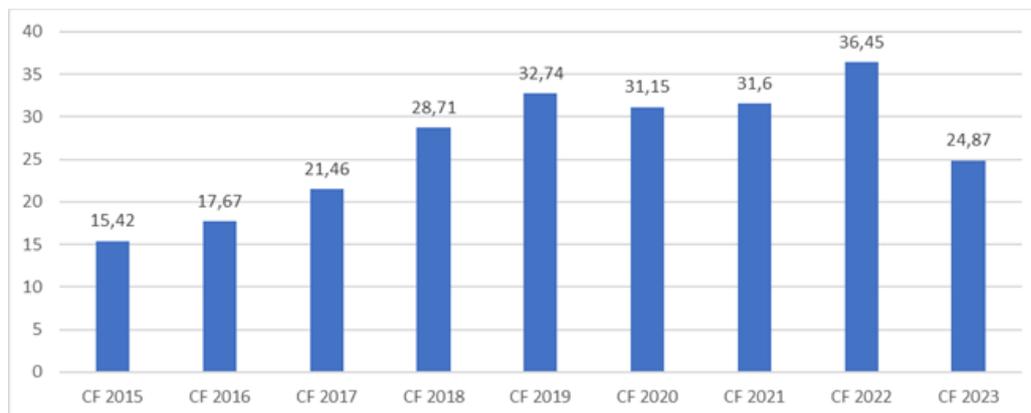


Tableau I : Situation patrimoniale 2023 en droits constatés et évolution du FDR

EMPLOIS	Réalisé 2022	BR 23	Réalisé 23	RESSOURCES	Réalisé 2022	BR 23	Réalisé 23
Insuffisance d'autofinancement*			-	Capacité d'autofinancement*	7 965 296	4 628 780	3 718 755
				Financement de l'actif par l'État	189 051	8 381 481	548 849
Investissements	15 474 721	27 741 277	26 809 262	Financement par des tiers autres que l'Etat	9 032 628	1 841 373	8 555 861
Remboursement des dettes financières			-	Autres ressources	3 147 562	2 000	2 398 129
TOTAL DES EMPLOIS (5)	15 474 721	27 741 277	26 809 262	Augmentation des dettes financières	-	-	-
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	4 859 817			TOTAL DES RESSOURCES (6)	20 334 538	14 853 634	15 221 594
				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)		12 887 643	11 587 668

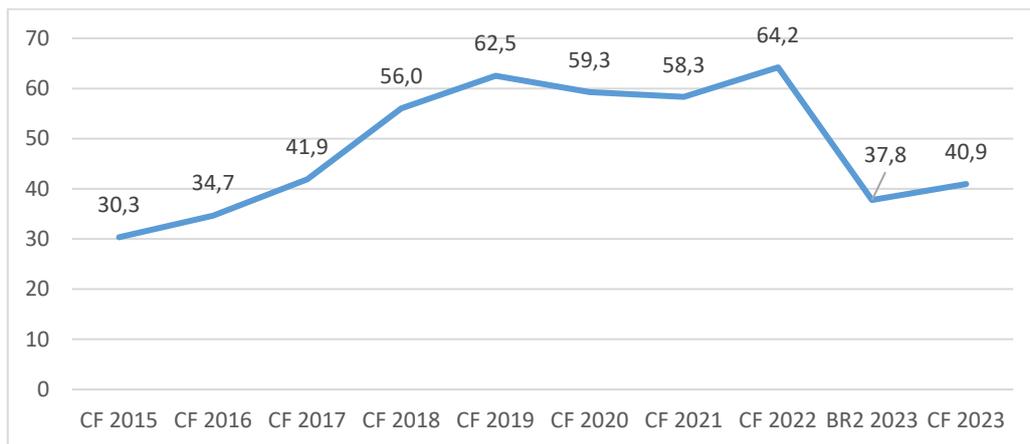
La variation sur le FDR s'élève à -11 588 K€ alors que le BR2 prévoyait un prélèvement de -12 888 K€.

Graphique 13 : Evolution du FDR en M€





Graphique 14 : fonds de roulement en jours décaissable



Le FDR s'élève à 24 868 K€ contre 23 568 K€ prévus au BR2 (+ 1 300 K€).

Le FDR représente ainsi 40,95 jours de financement des dépenses de fonctionnement décaissables contre 37,75 jours prévus au BR2. Il permet de maintenir l'établissement très largement au-dessus du seuil de sécurité de 15 jours.

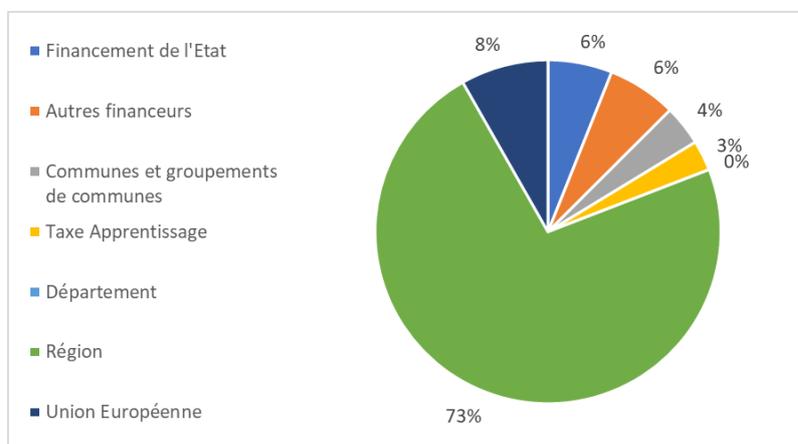
1.1.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent, en 2023, à 11 503 K€ soit une baisse de 866 K€. Cette baisse porte essentiellement sur l'absence de l'encaissement du plan de relance pour l'IUT de Troyes.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- de l'Etat pour 543 K€ (contre 189 K€ en 2022) ;
- de la Région pour 6 579 K€ (contre 6 327 K€ en 2022) ;
- des communes et groupements de communes pour 642 K€ (610 K€ en 2022) ;
- de la taxe d'apprentissage pour 258 K€ (contre 460 K€ en 2022) ;
- des autres financeurs pour 585 K€ (contre 1 129 K€ en 2022).

Graphique 15 : Répartition des recettes d'investissement par nature





3.1.3. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 26 809 K€, en hausse de 11 335 K€ par rapport à 2022 avec, notamment :

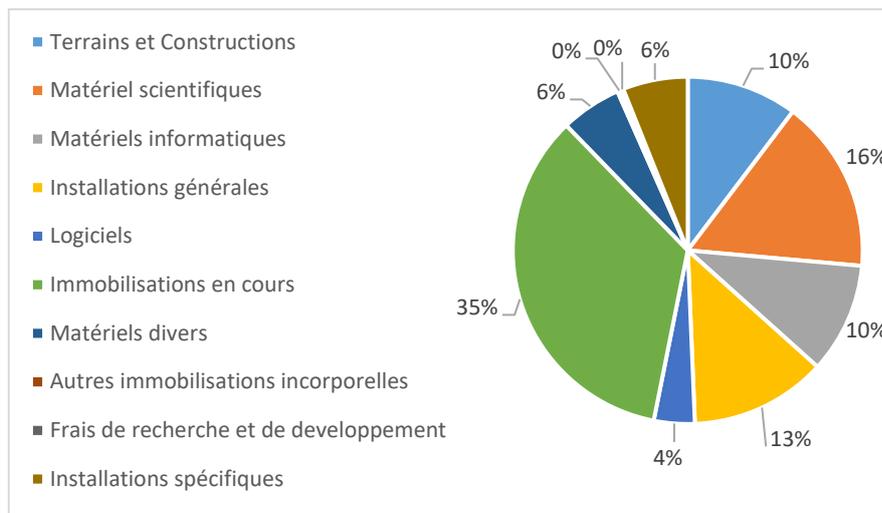
- Des terrains et constructions pour 2 749 K€, en hausse de 2 232 K€, avec l'amélioration du confort du bâtiment 13 du campus Croix-Rouge pour 1 969 K€ ;
- Des installations spécifiques pour 1 611 K€, dont principalement l'extension de la serre du campus Moulin de la Housse pour 1 124 K€ et l'acquisition d'une solution de visualisation pour le projet VINCI4D pour 162 K€ ;
- Des immobilisations en cours pour 9 293 K€ en hausse de 3 125 K€. Les opérations les plus significatives sont les suivantes :
 - Rénovation du bâtiment 7 du campus Moulin de la Housse pour 4 261 K€ ;
 - Rénovation énergétique du bâtiment A & E de l'IUT de Troyes pour 4 113 K€ ;
 - Rénovation des amphithéâtres A1 & A2 de l'IUT de Reims pour 682 K€ ;
- Des investissements informatiques pour 2 755 K€, en hausse de 38 K€ par rapport à 2022. Plus de la moitié de ces acquisitions concerne la DN, avec 1 778 K€.
- Du matériel scientifique pour 4 335 K€, qui se dénombre en beaucoup de petites opérations. Les composantes et laboratoires opérants les acquisitions les plus significatives sont les suivants :
 - 598 K€ pour le laboratoire GSMA (dont le spectromètre à peignes de fréquences)
 - 546 K€ pour l'EISINE (dont le cobot équipé de système de dévracage)
 - 448 K€ pour l'IUT de Reims
 - 427 K€ pour l'UFR Sciences Exactes et Naturelles
 - 397 K€ pour le laboratoire ICMR (dont le système analytique de type LC-MS OpenLab GE-Med)
 - 331 K€ pour l'UFR Médecine
 - 306 K€ pour le laboratoire BIOS (dont l'appareil de mesure du métabolisme cellulaire)

Par grande famille, les investissements 2023 ont ainsi porté sur :

- les constructions et terrains :	2 749 K€
- les immobilisations en cours :	9 293 K€
- les matériels scientifiques :	4 335 K€
- les matériels informatiques :	2 755 K€
- les installations générales :	3 389 K€
- les installations spécifiques :	1 611 K€
- les matériels divers :	1 508 K€
- les logiciels :	1 011 K€
- les autres immobilisations incorporelles :	98 K€
- les frais de recherche et de développement	56 K€

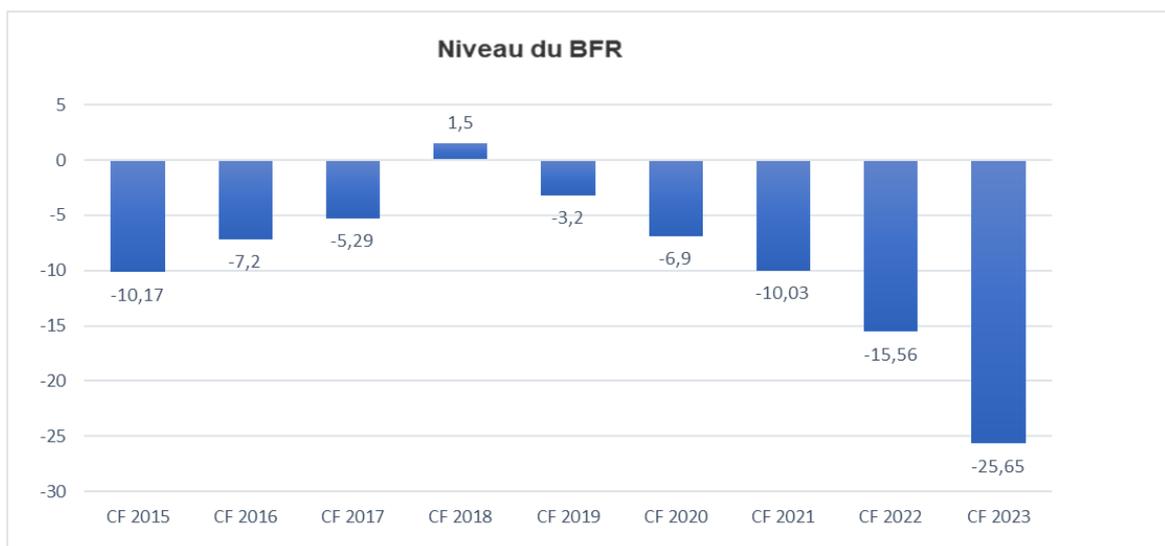


Graphique 16 : Répartition des dépenses d'investissement par nature



En parallèle, le **BFR** de l'université s'établit à - 25 647 K€ contre - 15 561 K€ en 2022.

Graphique 17 : Evolution du besoin en fonds de roulement en M€



3.2 Plan de Trésorerie

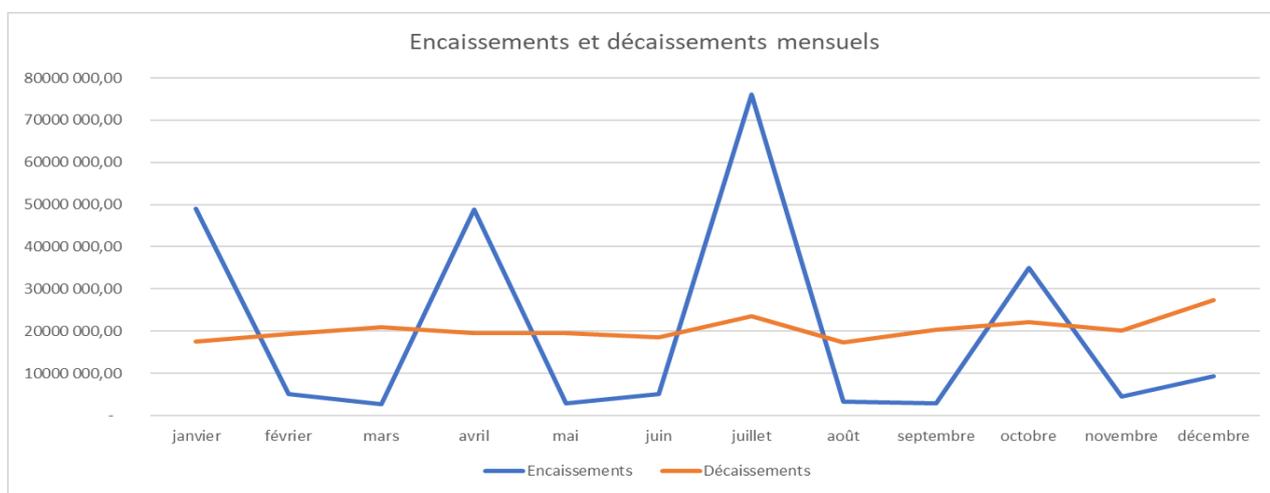
Enfin, le **solde de trésorerie** au 31 décembre 2023 se monte à 50 515 K€, ce qui constitue un niveau très confortable (soit 83,18 jours de fonctionnement), en baisse de 1 501K€ (-9 jours) par rapport à 2022 et en hausse de 10 178 K€ (19 jours) par rapport au BR2.

Graphique 18 : Evolution de la trésorerie en M€



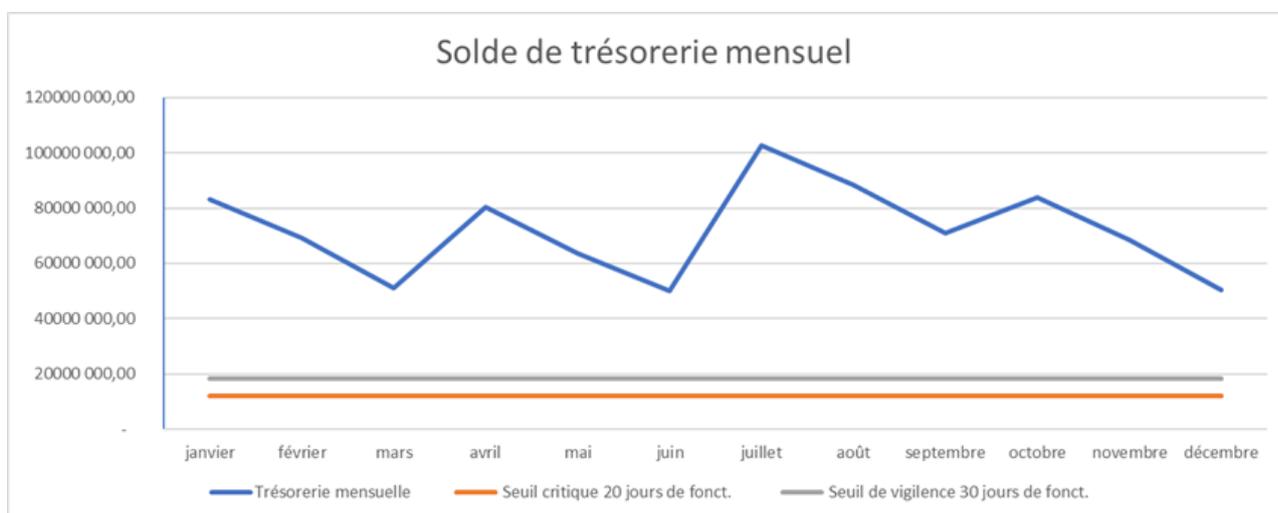
Le plan de trésorerie de l'établissement présente des récurrences propres à l'activité de l'URCA.

Graphique 19 : Encaissements et décaissements mensuels



Le rythme des décaissements mensuels est assez stable avec une légère progression en fin d'année en lien avec la clôture. En effet, la dépense mensuelle principale de l'établissement est la paie ce qui explique la stabilité des décaissements d'un mois à l'autre, alors que la courbe des encaissements présente des pics lors des versements de la SCSP.

Graphique 20 : Solde de trésorerie mensuel



3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Tableau J : opérations fléchées

	Antérieures à N non dénouées	N	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	6 020 655	28 832 169	
Recettes fléchées (b)	37 540 890	26 473 791	64 014 681
Financements de l'État fléchés	1 678 035	517 763	2 195 798
Autres financements publics fléchés	31 070 783	22 584 417	53 655 200
Recettes propres fléchées	4 792 072	3 371 612	8 163 684
Dépenses sur recettes fléchées (c)	28 346 247	22 051 564	50 397 811
			-
Personnel	10 010 769	4 506 928	14 517 697
AE=CP	10 010 769	4 506 928	14 517 697
Fonctionnement et intervention	8 947 148	4 771 138	13 718 286
AE	10 512 043	4 468 199	14 980 242
CP	8 947 148	4 771 138	13 718 286
Investissement	9 388 330	12 773 497	22 161 828
AE	20 358 944	8 720 519	29 079 463
CP	9 388 330	12 773 497	22 161 828
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	9 194 643	4 422 228	13 616 871

En 2023, 26 474 K€ de recettes fléchées ont été encaissées et 22 052 K€ de dépenses ont été payées faisant ainsi apparaître un solde budgétaire excédentaire de 4 422 K€.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles

Ce tableau met en évidence les opérations réalisées sur plusieurs années ainsi que les projets d'envergure se dénouant au cours d'une même année. Il présente des opérations qui pour certaines ont été programmées à partir de 2017 et pouvant aller jusqu'en 2030, pour un montant pluriannuel cumulé de 114 043 K€ répartis entre la Recherche, le PPI, les PIA-France 2030 en formation et la CVEC.

En 2023, 19 049 K€ ont été engagés sur les 23 110 K€ inscrits en BR2. En matière de paiements, 21 997 K€ ont été réalisés pour une prévision de 25 689 K€.

La sous-exécution s'explique principalement par l'activité de la Recherche (-3 504 K€ d'AE, -2 966 K€ de CP).

Les investissements d'envergures qui n'ont pas été lancés dans le cadre des PIA-France 2030 ont également un impact significatif sur cette sous-exécution. Ils expliquent effectivement 2 063 K€ de sous-consommation en AE et 2 267 K€ en CP, dont 1 516 K€ proviennent de la masse salariale, non mise à jour sur le tableau des opérations pluriannuelles du BR2.

3.1 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

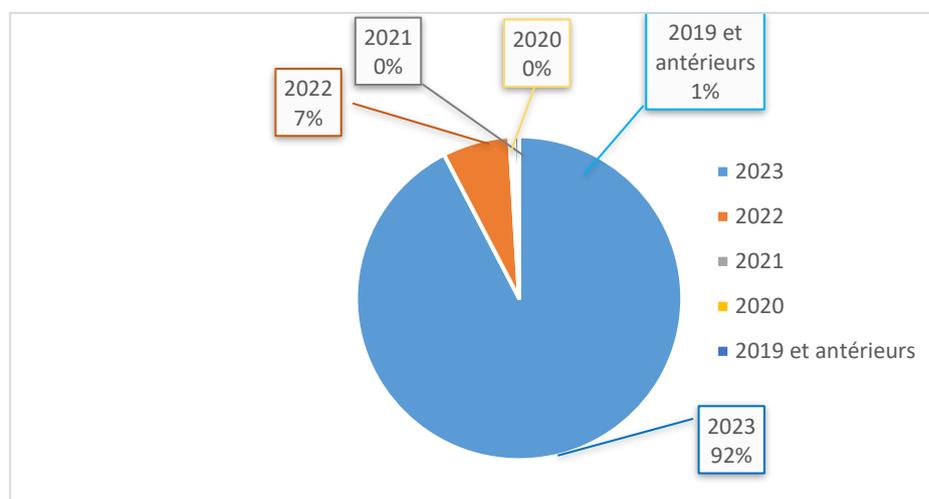
Le tableau K infra permet de faire le lien entre le solde budgétaire et le fonds de roulement. Ce dernier intègre les écritures d'inventaire citées plus haut, qui permettent de rattacher à l'exercice les recettes et dépenses qui le concernent et qui budgétairement peuvent ne pas avoir été encaissées ou payées ou à l'inverse l'avoir été alors que l'exercice de rattachement n'est pas le bon.

Tableau K : Extrait du tableau de synthèse budgétaire et comptable

	Réalisé 2022	BR2 2023	Réalisé 23
Variation du fonds de roulement (1)	4 859 817	-12 887 643	-11 587 668
Opérations bilanciellles non budgétaires	-11 815		-1 405
Nouvel emprunt / remboursement de prêt	4 470		2 180
Remboursement d'emprunt / prêt accordé	- 4 020		- 3 180
Cautionnements et dépôts	- 12 265		- 405
Opérations comptables non retraitées par la CAF, non	-115 526		-79 799
Variation des stocks	16 548		800
Charges sur créances irrécouvrables	-375 054		-296 706
Produits divers de gestion courante	242 980		216 107
Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires (3)	-6 582 545	14 155	-8 097 266
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	-4 020 384	-5 454 873	-4 181 984
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	-1 485 230	5 469 028	-1 735 724
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	-193 944		-192 899
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	-882 987		-1 986 659
Solde budgétaire = 1 - 2 - 3	11 569 702	-12 901 799	-3 396 653

La variation des restes à payer est de - 540 K€ pour atteindre un total de 22 901 K€. Il est constitué à 92% d'engagements 2023 qui pour la grande majorité se dénoueront en 2024.

Graphique 21 : Répartition des restes à payer



EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES ET SACD

SAIC

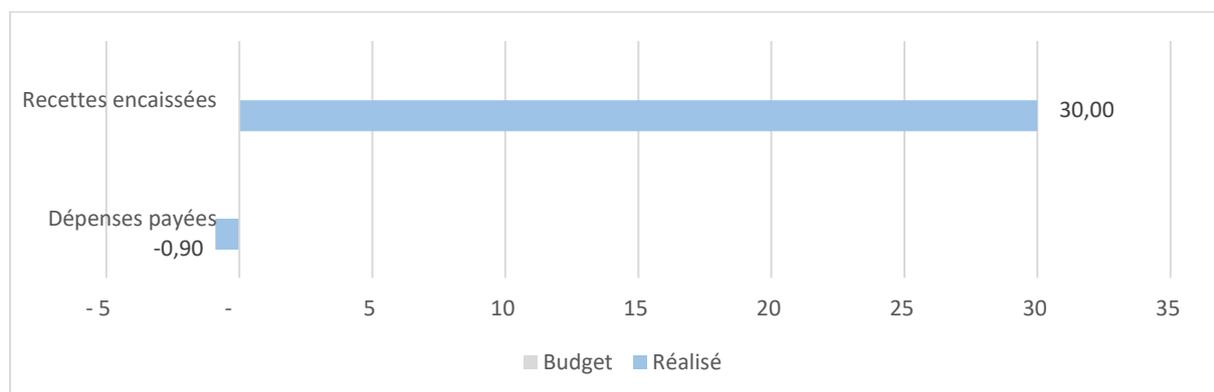
Le SAIC est fermé depuis 2023, il n'enregistre plus d'opérations nouvelles. Il est destiné à être fermé une fois les opérations en cours dénouées.

Cette extinction du SACD est intervenu fin 2023 compte tenu de la fin des contrats en cours.

✓ Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est bénéficiaire de 31 K€.

Graphique 22 : Constitution du solde budgétaire du SAIC en K€

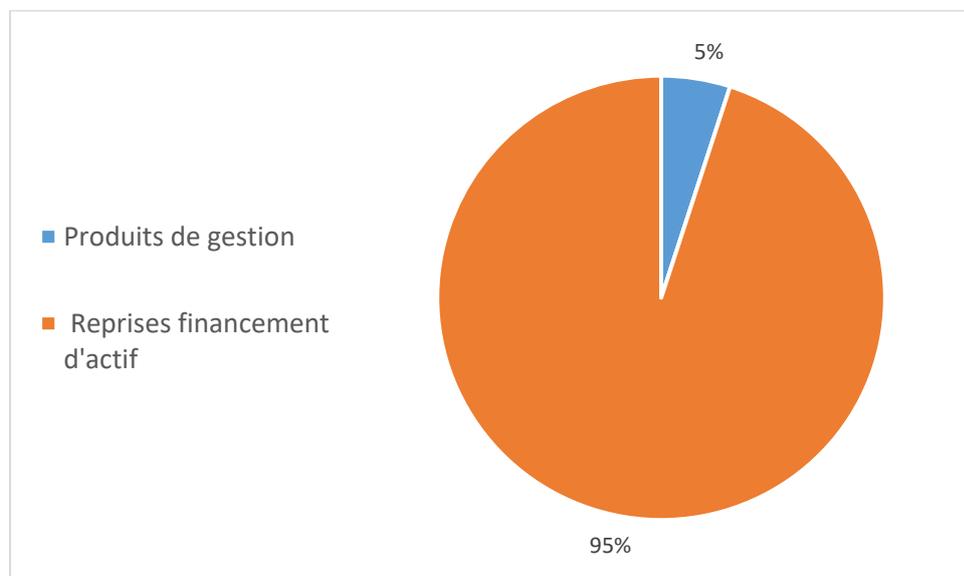


✓ Les recettes de fonctionnement

Comptablement, en 2023, les recettes de fonctionnement sont de 292 K€, soit une diminution de 17,51 % par rapport à 2022. Cette évolution s'explique, pour l'essentiel, par la diminution logique des prestations de service et des contrats industriels compte tenu du transfert de ce type d'opérations du SAIC vers la Recherche.

Les reprises de financements d'actif représentent désormais 95% des recettes.

Graphique 23 : Répartition des produits du SAIC par nature



✓ Les dépenses de fonctionnement

- Dépenses de masse salariale

En 2023, il n'y a plus de dépenses de masse salariale.

- Autres dépenses de fonctionnement

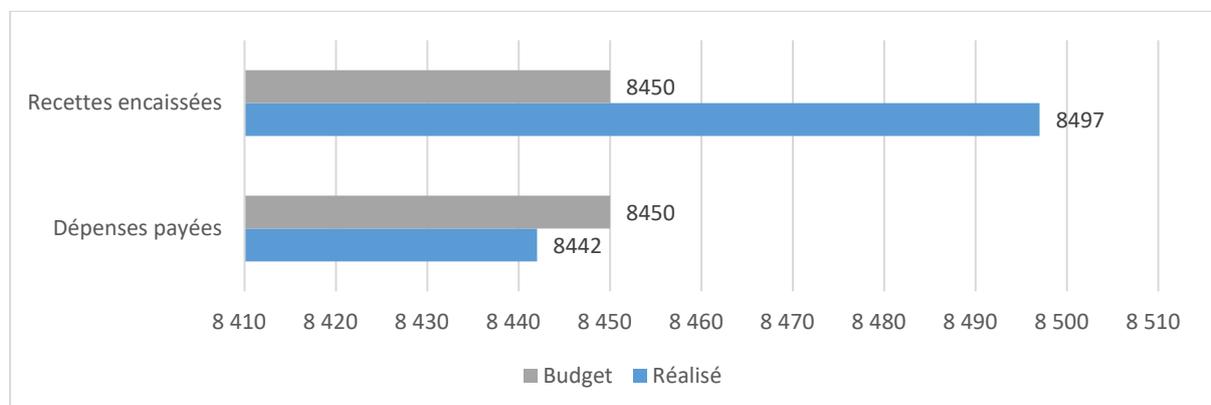
Les dépenses de fonctionnement du SAIC s'élèvent à 896,20 € en 2023, il s'agit d'une annulation de facture non parvenues.

Centre de formation des apprentis (CFA)

✓ Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est bénéficiaire de 55 K€ alors que le budget prévoyait un solde équilibré. Ce solde est lié à une réalisation des recettes (100,55%) supérieur à celle des dépenses (99,90%).

Graphique 25 : Constitution du solde budgétaire du CFA en K€



L'écart entre les dépenses et recettes budgétaires du graphique 25 et leurs pendants comptables détaillés ci-dessous s'explique par diverses écritures comptables comme des retraitements de prestations internes, des écritures d'inventaires (Charges à payer) et le rattachement des remboursements de frais de transport et du forfait mutuelle aux dépenses de fonctionnement.

✓ Les recettes

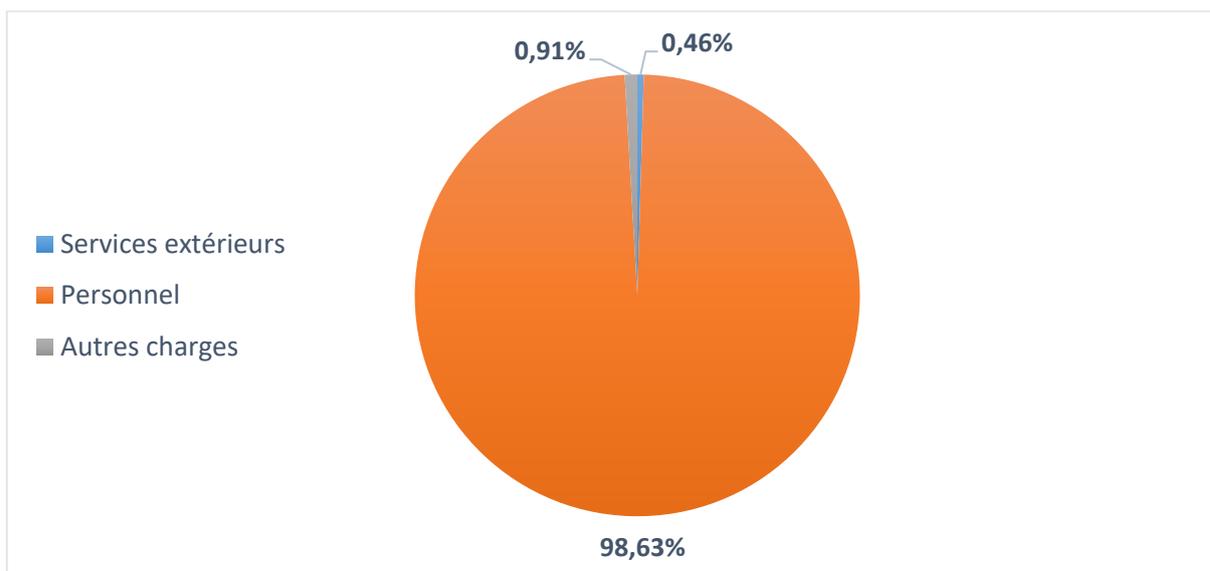
Comptablement, le montant des recettes de l'exercice 2023 est de 8 521 K€, en augmentation de 3 288 K€ par rapport à 2022. Elles sont composées quasi-exclusivement de ventes de prestations.

✓ Les dépenses

Les dépenses du CFA sont de 8 442 K€, soit une hausse de 53,94% par rapport à 2022. L'essentiel correspond aux versements au profit des UFR de l'université réalisant de l'apprentissage pour 8 071 K€. Le reste est composé de :

- 273 K€ de masse salariale du CFA
- 48 K€ de charges de gestion liés à des recettes antérieures à 2023
- 50 K€ de fonctionnement général.

Graphique 26 : Répartition des charges du CFA par nature

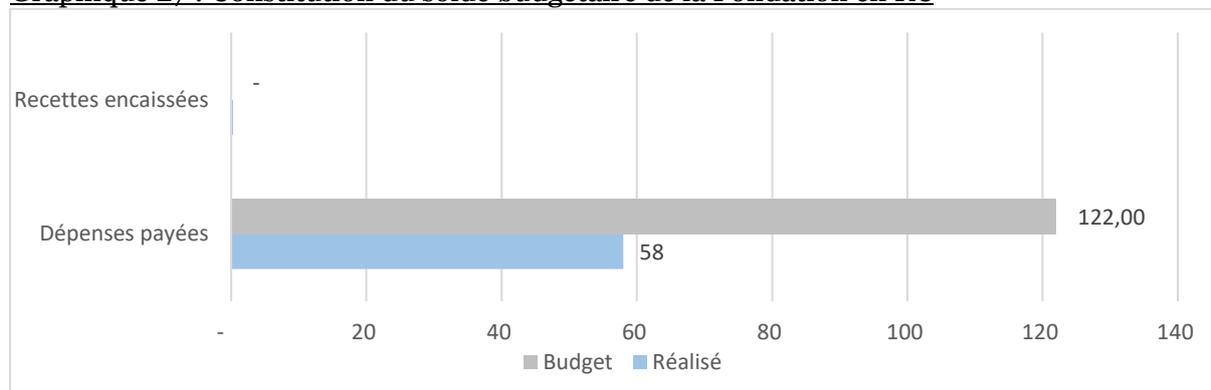


Fondation

✓ Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est déficitaire de -57 512 K€ pour une prévision de -122 K€. L'exécution des dépenses de fonctionnement et de masse salariale est inférieure aux prévisions.

Graphique 27 : Constitution du solde budgétaire de la Fondation en K€



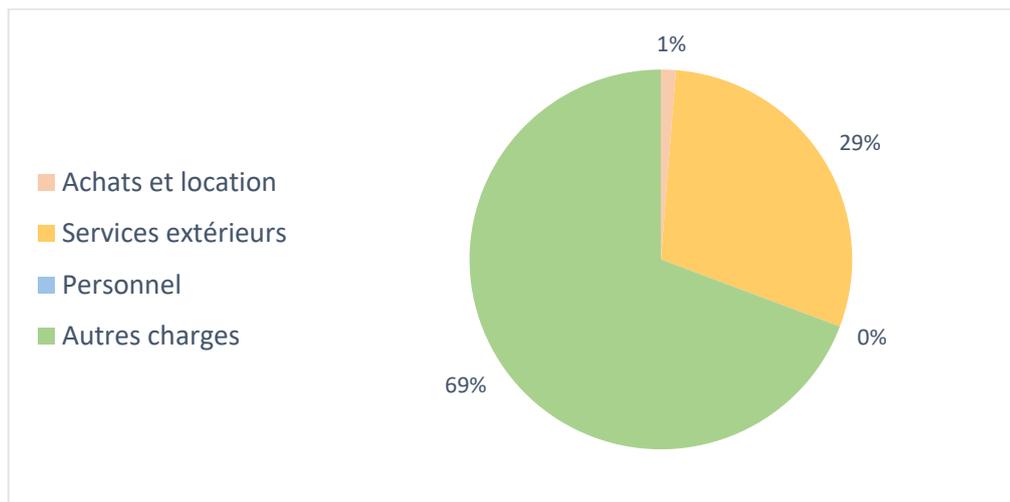
✓ Les recettes

Pour la cinquième année, compte tenu de l'activité générée par la Fondation en 2023, une quote-part des apports des fondateurs a été comptablement virée au compte de résultat pour 48,5 K€.

✓ Les dépenses

Comptablement, les dépenses 2023 s'élèvent à 58 K€ soit un niveau moins élevé par rapport à 2022. Cette enveloppe a permis notamment la participation aux actions de l'entrepreneuriat étudiants pour 25K€, de financer le concours « ma thèse en 180 secondes » mais également de verser une enveloppe de 15 K€ à l'association AGORAE, espace d'échanges pour les étudiants.

Graphique 28 : Répartition des charges de la Fondation par nature



Réseau des établissements de l'ESR champardennais

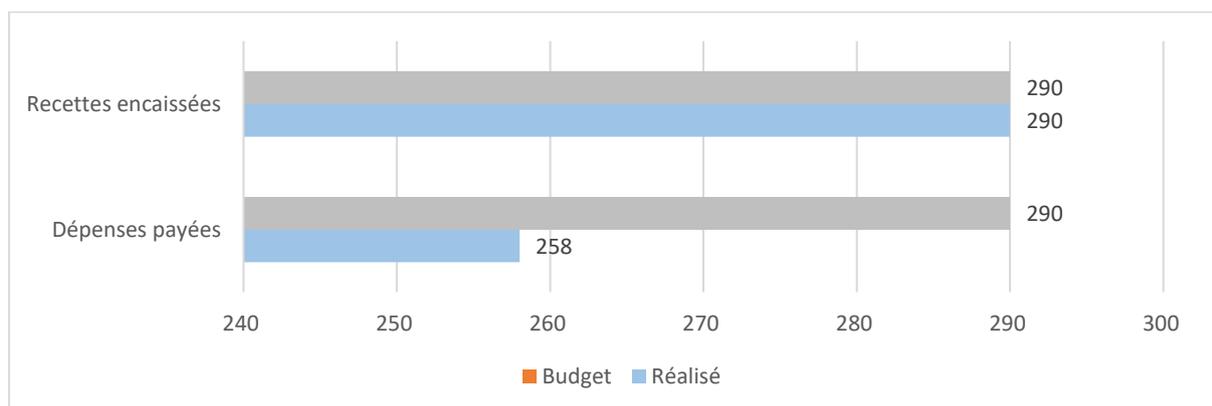
Le réseau de l'ESR de Champagne Ardenne a été créé en 2018 avec 13 établissements associés à l'URCA (décret 2017-18320 du 29 décembre 2017) auxquels se sont ajoutés, en 2019, quatre nouveaux partenaires.

La signature du contrat de site est intervenue le 3 juillet 2018. Des coopérations sont ainsi prévues autour de 12 thématiques (recherche, formation, numérique, entrepreneuriat étudiant, ...).

✓ Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est excédentaire de 32 K€ alors que le budget prévoyait un solde nul. Les dépenses sont en effet inférieures aux prévisions. Les recettes constituées uniquement de SCSP ont été titrées pour le montant budgété.

Graphique 29 : Constitution du solde budgétaire du Réseau ESR en K€



✓ Les dépenses

Après les écritures comptables, les charges s'élèvent à 252 K€. La première dépense reste les charges de personnel pour 86 K€.



Après les écritures comptables, les charges s'élèvent à 252 K€ avec 166K€ de charges de fonctionnement et intervention et d'autre part 86K€ de charges de dépense de personnel.

Les charges de dépenses importantes se répartissent sur 3 types de projets :

-ceux liés aux événements pour 79 K€ avec la participation à la foire de Châlons pour 30K€, des actions SDVE pour 27K€ et une participation aux journées thématiques pour 22 K€.

-ceux liés aux projets AMI pour 78K€, de natures très variées, par exemple le projet Médiation et médiatisation scientifique de la recherche pour 14K€ ou encore le projet Egalité des sciences pour 10 K€

-ceux liés à la remise de prix pour 4 K€ tels que le prix AEBS « Booster » ou bien encore concernant « ma thèse en 180 secondes ».

Graphique 30 : Répartition des charges du Réseau ESR par nature

